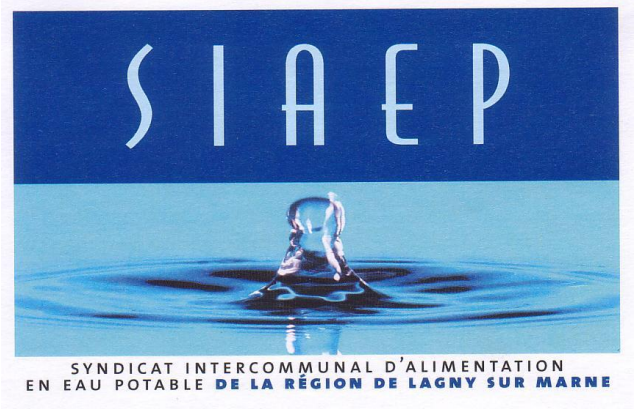

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

❑❑❑❑❑❑❑❑❑❑❑

ANNEE 2014

❑❑❑❑❑❑❑❑❑❑❑

BUSSY-SAINT-GEORGES
BUSSY-SAINT-MARTIN
CARNETIN
COLLEGIEN
CONCHES-SUR-GONDOIRE
COURTRY
DAMPMART
GOUVERNES
GUERMANTES
JOSSIGNY
LAGNY-SUR-MARNE
LE PIN
POMPONNE
SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES
THORIGNY-SUR-MARNE
VILLEVAUDE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

*** * * * * * * * * ***

Ce rapport est établi sur la base d'éléments techniques, qualitatifs et financiers existant en 2014

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de présenter, dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice 2014, le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Le rapport comprend cinq parties :

- Caractérisation technique du service,
- Tarification de l'eau et recettes du service,
- Indicateurs de performance,
- Financement des investissements,
- Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau,

suivant le Code Général des Collectivités Territoriales, articles D.2224-1 à 3 et leur annexe V modifiée par le décret 2007-675 du 2 mai 2007. L'arrêté du 2 mai 2007 définit les données et les indicateurs de performance qui y sont mentionnés et la circulaire 12/DE du 28 avril 2008 explicite la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau. L'arrêté du 2 décembre 2013 (modification notamment des critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux) est également pris en compte.

Le rapport est établi sur la base des éléments fournis par la Société Française de Distribution d'Eau et VALYO, sociétés délégataires. Ce rapport annuel tient compte des dispositions du décret 2005-236 du 14 mars 2005, qui définit notamment des indicateurs de performance et une présentation précise des données financières.

Service délégué

Le service délégué est le service public de production, traitement et distribution publique d'eau potable dans les communes adhérentes au S.I.A.E.P. de la Région de Lagny-sur-Marne à savoir :

Bussy-Saint-Georges, Bussy-Saint-Martin, Carnetin, Collégien, Conches-sur-Gondoire, Courtry, Dampmart, Gouvernes, Guermantes, Jossigny, Lagny-sur-Marne, Le Pin, Pomponne, Saint-Thibault-des-Vignes, Thorigny-sur-Marne, Villevaudé.

Etapes de la délégation

La Société Française de Distribution d'Eau est délégataire du service en vertu du traité d'affermage en date du 27 septembre 1976 modifié par onze avenants. Ce contrat se terminait le 05/03/2014.
A l'issue d'une procédure de consultation, la société VALYO a été retenue pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable du Syndicat jusqu'au 1er janvier 2026.

❑❑❑❑❑❑

I – CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

Caractéristiques du service délégué pour 2014 :

- *22 907 abonnés (+0,2 % par rapport à 2013)*
- *87 328 habitants desservis*
- *3 965 727 m^3 consommés*
- *6 réservoirs*
- *22 477 branchements*
- *424 km de réseau d'eau potable.*

I-1 : Faits marquants de l'exercice

Au niveau contractuel :

Le début de l'année 2014 a été marqué par la finalisation des opérations de fin de contrat dans le cadre du protocole d'accord établi entre le Syndicat et la SFDE. Ce contrat s'est terminé le 05/03/2014.

Lors du Comité syndical du 8 janvier 2014, la société VALYO a été retenue pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable du Syndicat jusqu'au 1er janvier 2026. Ce nouveau contrat a débuté le 06/03/2014.

Au niveau de l'alimentation en eau :

Il n'y a pas eu de modifications importantes de traitement en 2014.

Le réaménagement de l'ensemble du laboratoire de l'usine d'Annet a été réalisé en 2014.

Il restera une action en cours de réalisation en 2015, consistant en l'implantation d'une seconde station d'alerte sur la Marne, à hauteur de la commune de Charmentray.

L'eau distribuée sur le territoire du Syndicat est restée d'excellente qualité. En effet, les deux indicateurs de taux de conformité des analyses microbiologiques et physico-chimiques atteignent comme en 2012 et en 2013 le résultat de **100 % d'analyses conformes aux limites de qualité.**

Au niveau de la distribution d'eau :

Sur le plan de l'exploitation du réseau, l'année 2014 a été marquée par **la préparation à l'installation des 170 prélocalisateurs de fuite** à poste fixe sur les communes de Dampmart, Lagny-sur-Marne, Thorigny-sur-Marne et Pomponne.
Pour compléter ce réseau intelligent, **5 sondes Kapta** 3000 placées aux extrémités du réseau de distribution vont permettre de **suivre la qualité de l'eau** transitant sur le territoire du syndicat.

Le **programme de recherche de fuite** par corrélation acoustique s'est poursuivi cette année sur Bussy-Saint-Georges, Bussy-Saint-Martin, Carnetin, Collégien, Conches-sur-Gondoire, Courtry, Dampmart, Gouvernes, Guermantes, Jossigny, Lagny-sur-Marne, Le Pin, Pomponne, Saint-Thibault-des-Vignes, Thorigny-sur-Marne et Villevaudé et a permis cette année de détecter 213 fuites sur les 424 km de canalisation et leurs équipements. 73 fuites ont été détectées sur les canalisations et équipements et 140 sur les compteurs. Les fuites sur canalisations se sont principalement concentrées sur la commune de Bussy-Saint-Georges.

Le rendement de réseau s'établit à 95,3% pour l'ensemble de l'année 2014 (- 0,2% par rapport à 2013). L'indice linéaire de pertes est de 5,39 m^3/j/km (également sur l'ensemble de

l'année 2014), ce qui place le réseau du Syndicat dans la tranche des réseaux dont l'étanchéité est tout à fait satisfaisante. L'objectif de VALYO est d'atteindre a minima 5,2 m^3/j/km.

Le remplacement des branchements en plomb s'est poursuivi en 2014 : **151 branchements en plomb** ont été remplacés sur le territoire du Syndicat, dont 123 branchements remplacés directement par le Syndicat et 28 branchements par VALYO.

Le montant engagé par le délégataire pour le renouvellement des installations s'élève à 777 684,93 euros HT.

Sur le plan du système d'information géographique et de la gestion patrimoniale :

Pour le démarrage du nouveau contrat, **des visites des ouvrages ont été réalisés par VALYO afin d'établir un diagnostic de la structure des ouvrages**. Le rapport a été rendu en janvier 2015 et a permis de déterminer les éventuels travaux nécessaires au maintien en parfait état du patrimoine syndical.

Trois actions ont été lancées en 2014 pour permettre un suivi patrimonial performant :

- **Le géoréférencement des ouvrages et des branchements** qui a débuté sur Bussy-Saint-Georges en 2014 avec 2 000 points relevés, et se poursuivra en 2015 sur les autres communes. VALYO a pour objectif l'intégration de ces données dans le SIG pour le 01/01/2017.
- **La mise en place d'une modélisation hydraulique du réseau** avec le logiciel Epanet dont la campagne de mesure se fera sur juin 2015, le logiciel, quant à lui, sera opérationnel été 2015.
- **La modélisation patrimoniale des réseaux** grâce au logiciel MOSARE en est à la phase de récolte des données et de mise à jour de la base. Au 31/12/2014, la base est renseignée à 100% pour les diamètres, 60% pour l'emplacement, 92% pour les classes âges et 99% pour les matériaux.

Le Syndicat peut consulter depuis le 2 octobre 2014 l'ensemble des données relatives à la délégation grâce à **l'Extranet dédié VALYO**. Cet Extranet permet de visualiser notamment l'ensemble des opérations de maintenance, les opérations sur le réseau sur une base cartographique et donne accès à la base SIG.

Au niveau de la gestion clientèle :

L'année 2014 a été marquée par **une diminution des volumes consommés** par les habitants et les entreprises de la Région du SIAEP de Lagny. En effet, les volumes consommés se sont élevés à 3 954 277 contre 4 108 472 m^3 en 2013, **en baisse de 3,8%**.

Le déploiement du télérelevé, qui sera opérationnel pour le 1er janvier 2017, a débuté le 6 mars 2014 par la pose de modules de télérelevé ou par le renouvellement des compteurs selon leur âge. La campagne a débuté principalement à Lagny-sur-Marne pour 2014 avec 3 496 compteurs équipés durant l'année. La campagne se poursuivra notamment dans les communes de Bussy-Saint-Georges, Thorigny-sur-Marne, Saint-Thibault-des-Vignes et Bussy-Saint-Martin en 2015.
Le réseau de télérelevé (répéteurs et concentrateurs) sera installé à partir de mars 2015 sur les communes de Dampmart, Lagny-sur-Marne, Thorigny-sur-Marne et Pomponne après accord sur les modalités d'occupation du domaine public. Le déploiement se poursuivra progressivement sur les autres communes du Syndicat en prévision d'une mise en service sur l'ensemble du territoire du Syndicat au 1er janvier 2017. Ainsi, dès le déploiement du réseau de télérelevé, les index pourront être remontés et les clients facturés au réel pour les compteurs équipés.

Au niveau de la réglementation :

Les nouvelles dispositions réglementaires portent notamment sur :

- Travaux à proximité des réseaux : simplification du cadre réglementaire *(décret du 17 juin 2014 et deux arrêtés du 18 et 19 juin 2014, avis ministériel du 24 juin 2014)*
- Amiante : entrée en vigueur au 1 juillet 2014 de différentes dispositions réglementaires visant à renforcer la prévention du risque « amiante » *(repérage exhaustif et recensement des infrastructures et réseaux routiers dont les enrobés sont susceptibles de contenir de l'amiante ;·statut et gestion des déchets contenant de l'amiante)*
- Refonte du plan Vigipirate *(janvier 2014 - parmi les 12 domaines d'activité couverts par ce nouveau plan, 6 portent à des degrés divers sur les secteurs de l'eau dont, plus spécifiquement, la protection des réseaux d'eau)*
- Recouvrement des factures d'eau *(décret 2014- 274 du 27 février 2014 pris en application de la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « Loi Brottes » modifiant l'article L 115-3 du code de l'action sociale et des familles en interdisant d'interrompre la fourniture de l'eau, en cas de factures impayées, dès lors qu'il s'agit d'une résidence principale, ce même en l'absence de difficultés économiques de l'abonné et pendant toute l'année)*
- Modifications dans les processus de souscription et de formalisation des contrats d'abonnements *(loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, dite loi « Hamon », et ses décrets d'application n°2014- 1061 et 2014-1081 des 17 et 24 septembre 2014)*
- Indicateurs de performance : report d'un an l'échéance à laquelle les services d'eau et d'assainissement doivent disposer du descriptif détaillé, à savoir, le 31 décembre 2014 au lieu du 31 décembre 2013 *(article 36 de la loi de finances rectificative 2014)*

Une présentation détaillée de ces nouvelles dispositions en vigueur figure en annexe du rapport du délégataire.

I-2 : Origine de l'eau – les performances du réseau – les volumes

Origine de l'eau :

L'eau provient pour majorité de l'usine de production d'eau potable d'Annet-sur-Marne. Pour la partie nord du SIAEP de la Région de Lagny-sur-Marne, il existe une intercommunication dite BG07 avec le Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) sur la commune de Villevaudé. Pour la partie sud qui est alimentée à travers l'usine de surpression de Bussy-Saint-Martin, il existe depuis l'année 2000 une intercommunication dite G7 avec la Société des Eaux de la Brie (SEBRIE).

VALYO qu'il n'y a pas eu de modifications importantes à la filière de traitement de l'usine d'Annet-sur-Marne en 2014.

Protection de la ressource :

La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance étroite est indispensable à la protection de la ressource en eau, car c'est un des principaux moyens pour éviter sa contamination par des pollutions accidentelles ou diffuses.

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource (usine d'Annet-sur-Marne)	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %

0% : aucune action ; **20 %** : études environnementale et hydrogéologique en cours ; **40 %** : avis de l'hydrogéologue rendu ; **50 %** : dossier déposé en préfecture ; **60 % : arrêté préfectoral** ; **80 %** : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ; **100 %** : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

L'arrêté préfectoral 09/DAIDD/E/001 en date du 9 janvier 2009 complété par l'arrêté préfectoral modificatif n°09/DAIDD/E/56 du 18 septembre 2009 établit la Déclaration d'Utilité Publique du périmètre de protection du captage de l'usine d'eau potable d'Annet-sur-Marne. Les servitudes ont été inscrites au service des Hypothèques pour chacune des parcelles concernées par les périmètres de cette DUP. L'indice est à un niveau de 60%.

Les performances du réseau :

Rendement du réseau

	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	**96,3%**	**97,0%**	**96,7%**	**95,5%**	**95,3%**	**-0,2%**
Volume consommé autorisé 365 jours (m^3) ➔ **A**	4 360 241	4 220 232	4 148 154	4 136 558	3 965 727	-4,1%
Volume vendu à d'autres services / exporté (m^3) ➔**B**	15 275 457	12 824 969	13 052 376	13 703 112	13 056 734	-4,7%
Volume produit (m^3) ➔ **C**	0	0	0	0	0	0 %
Volume acheté à d'autres services / introduit (m^3) **D** ➔	20 398 283	17 570 368	17 783 803	18 687 187	17 856 745	-4,4%

(Calcul effectué selon la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008)

Ratio d'exploitation du réseau

	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Ratio d'exploitation (%) A/B	**85,1%**	**88,9%**	**87,7%**	**83%**	**83%**	**0%**
Volume consommé autorisé 365 jours (m^3) ➔ **A**	4 360 241	4 220 232	4 148 154	4 136 558	3 965 727	-4,1%
Volume mis en distribution (m^3) **B = C - D**	5 122 826	4 745 399	4 731 427	4 984 075	4 800 011	-3,7%
Volume importé (m^3) ➔ **C**	20 398 283	17 570 368	17 783 803	18 687 187	17 856 745	-4,4%
Volume exporté (m^3) ➔ **D**	15 275 457	12 824 969	13 052 376	13 703 112	13 056 734	-4,7%

(Calcul effectué selon la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008)

Le ratio d'exploitation du réseau est stable en 2014 par rapport à 2013.

Indice linéaire des volumes non comptés - indice linéaire de pertes en réseau

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire des volumes non comptés (m^3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	**5,39**	**3,75**	**3,87**	**5,73**	**5,46**
Volume mis en distribution (m^3) ➔ **A**	5 122 826	4 745 399	4 731 427	4 984 075	4 800 011
Volume comptabilisé 365 jours (m^3) ➔ **B**	4 341 955	4 201 946	4 130 068	4 108 472	3 954 277
Longueur de canalisation de distribution (ml) ➔ **L**	397 073	396 790	426 021	418 560	424 036
	2010	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**
Indice linéaire de pertes en réseau (m^3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	**5,26**	**3,63**	**3,75**	**5,45**	**5,39**
Volume mis en distribution (m^3) ➔ **A**	5 122 826	4 745 399	4 731 427	4 984 075	4 800 011
Volume consommé autorisé 365 jours (m^3) ➔ **B**	4 360 241	4 220 232	4 148 154	4 136 558	3 965 727
Longueur de canalisation de distribution (ml) ➔ **L**	397 073	396 790	426 021	418 560	424 036

Clients – consommation d'eau – volume vendu :

Clients

	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Habitants desservis	**81 683**	**82 671**	**83 664**	**84 908**	**87 328**	**2,9%**
Clients domestiques ou assimilés	21 856	22 313	22 588	22 821	22 883	0,3%
Autres que domestiques	30	18		25	19	-24,0%
Autres services d'eau potable	4	4	4	5	5	0,0%
Nombre total de clients	**21 886**	**22 335**	**22 592**	**22 851***	**22 907**	**0,2%**

* Les clients individuels intègrent 30 clients individualisés (loi SRU) contre 673 clients en 2013.

En 2014, on note une diminution du nombre de clients individuels sur les communes de COLLEGIEN, LAGNY-SUR-MARNE et POMPONNE.

Volumes vendus

	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Autres que domestique	133 664	105 173	98 303	130 750	67 210	-48,6%
Domestique ou assimilés	4 216 041	4 104 523	4 039 315	3 985 272	3 894 617	-2,3%
Total du volume vendu sur le périmètre (m^3)	**4 349 705**	**4 209 696**	**4 137 618**	**4 116 022**	**3 961 827**	**-3,7%**
Ferrières en Brie	90 588	101 490	107 461	100 578	114 234	13,6%
CA de Marne La Vallée Val Maubuée	8 852 110	9 301 774	9 255 455	9 194 260	9 158 635	-0,4%
SEBRIE	3 074 156	2 582 489	3 116 871	3 743 972	3 197 996	-14,6%
SEDIF	3 258 603	839 216	572 589	662 640	581 564	-12,2%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	**15 275 457**	**12 824 969**	**13 052 376**	**13 703 112**	**13 056 734**	**-4,7%**
Volume vendu total (m^3)	**19 625 162**	**17 034 665**	**17 189 994**	**17 819 134**	**17 018 561**	**-4,5%**

Volumes consommés

	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Volume vendu sur le périmètre	4 341 955	4 201 946	4 130 068	4 108 472	3 954 277	-3,8%
Total autres volumes	18 286	18 286	18 286	28 286	11 450	-59.5%
dont volumes sans comptage	*7 750*	*7 750*	*7 750*	*7 750*	7 550	0,0%
dont volumes consommés pour le service	*10 536*	*10 536*	*10 536*	*20 536*	*3 900*	*-81,0%*
Volume consommé autorisé (m^3)	4 360 241	4 220 232	4 148 154	4 136 558	3 965 727	-4,1%
Volume comptabilisé 365 jours (m^3)	**4 341 955**	**4 201 946**	**4 130 068**	**4 108 472**	**3 954 277**	**-3,8%**
Volume consommé autorisé 365 jours	**4 360 241**	**4 220 232**	**4 148 154**	**4 136 558**	**3 965 727**	**-4,1%**

	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m^3)	**19 625 162**	**17 034 665**	**17 189 994**	**17 819 134**	**17 018 561**	**-4,5%**
Sous-total volume vendu aux abonnés du service	**4 349 705**	**4 209 696**	**4 137 618**	**4 116 022**	**3 961 827**	**-3,7%**
Domestique ou assimilés	*4 216 041*	*4 104 523*	*4 039 315*	*3 985 272*	3 894 617	-2,3%
Autres que domestique	*133 664*	*105 173*	*98 303*	*130 750*	67 210	-48,6%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m^3)	**15 275 457**	**12 824 969**	**13 052 376**	**13 703 112**	**13 056 734**	**-4,7%**

I-3 : Le patrimoine

La longueur totale du réseau de distribution est de 424 km, desservant 22 476 branchements. Le nombre de fuites réparées hors fuites sur compteur est en baisse (73 contre 85 et 98 respectivement en 2013 et en 2012).

- *Inventaire du réseau :*

Canalisations	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Longueur totale du réseau (km)	530,7	530,9	561,1	560,3	560,2	-0,02%
Longueur de distribution (m linéaire)	530 741	530 896	561 057	560 337	560 272	-0,01%
dont canalisations	*397 073*	*396 790*	*426 021*	*426 021*	*424 036*	*-0,47%*
dont branchements	*133 668*	*134 106*	*135 036*	*134 316*	*136 236*	*1,4%*

Equipements	2013	2014	N/N-1
Nombre d'appareils publics	831	839	1,0%
dont poteaux d'incendie et bouches d'incendie	*815*	*820*	*0,6%*
dont bouches de lavage	*12*	*15*	*25,0%*
dont bornes fontaine	*4*	*4*	*0%*

- *Connaissance du réseau :*

La loi de Grenelle 2 s'inscrit dans le plan national d'adaptation au changement climatique de 2011 qui prévoit 20% d'économie d'eau sur les prélèvements d'ici 2020. Pour les réseaux d'eau, l'article 161 de la loi Grenelle 2 fixe deux objectifs :
· Inciter les collectivités à mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux ;
· Engager des actions afin de limiter le taux de perte à 15% sur les réseaux urbains.

Rappels des obligations réglementaires issues de la loi Grenelle 2

Le décret du 27 janvier 2012 (« limitation des pertes en eau sur les réseaux ») précise que sous peine d'un doublement de la redevance de prélèvement, à l'échéance initiale du 31 décembre 2013, les collectivités doivent :

- Etablir un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement
- Définir et mettre en oeuvre un plan d'action destiné à la réduction des pertes d'eau pour les réseaux dont le taux de perte, est supérieur au seuil, dit « Grenelle 2 » défini dans le décret.

L'article 36 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2014 reporte au 31 décembre 2014 (et non plus au 31 décembre 2013) l'échéance à laquelle les collectivités doivent avoir établi le descriptif détaillé de leurs réseaux et précise les conditions à satisfaire par le service pour que, le cas échéant, évite le doublement de la redevance prévu au décret du 27 janvier 2012.

L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) assure l'articulation entre l'obligation de réaliser un descriptif détaillé introduite par le décret du 27 janvier 2012 et l'arrêté du 2 mai 2007 sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service à travers un nouveau barème sur 120 points de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (précédent barème sur 100 points). Pour s'assurer que le service dispose du descriptif détaillé, l'indice devra atteindre un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles.

La valeur de l'indice P103.2 de connaissance et de gestion patrimoniale pour l'année 2014 est de :

	2012	2013	2014
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	**40 points**	**30 points**	**115 points**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Items	Intitulé	Unité		Points obtenus	Conditions particulières
	Existence et mise à jour d'un plan de réseaux				
1	1) Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux et les dispositifs de mesures (10 points)	Oui/Non	Oui	10	aucune
2	2) Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (5 points)	Oui/Non	Oui	5	aucune
	Total obtenu pour les Items 1 à 2	U		15	
	Existence et mise à jour d'un inventaire de réseaux				
3	3) Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (entre 0 et 15 points en fonction des 3 critères de l'item)	Oui/Non	Oui	15	aucune
	3) Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres	Oui/Non	Oui		aucune
	3) Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre (0 à 5 points)	%	99%		aucune
4	4) Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	%	92%	15	aucune
	Total obtenu pour les Items 1 à 4	U		45	
	Réalisation du descriptif détaillé des réseaux				
5	5) Localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	Oui/Non	Oui	10	aucune
6	6) Inventaire des pompes et équipements électromécaniques et mise à jour annuelle dans l'inventaire des réseaux (10 points)	Oui/Non	Oui	10	aucune
7	7) Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	Oui/Non	Oui	10	si le service a la mission de distribution
8	8) Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	Oui/Non	Oui	10	si le service a la mission de distribution
9	9) Identification des secteurs de recherche de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	Oui/Non	Oui	10	aucune
10	10) Localisation à jour des autres interventions (réparations, purges, renouvellement) (10 points)	Oui/Non	Oui	10	aucune
11	11) Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	Oui/Non	Oui	10	aucune
12	12) Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	Oui/Non	En cours	0	aucune
	Total des points obtenus			115	

Pour l'année 2014, l'indice d'avancement de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux potable [P103.2] est de **115 points** sur un barème de 120.

En 2014, un plan d'actions particulier a été mis en œuvre pour améliorer la connaissance des données de classe d'âges sur le Syndicat. Ce plan d'actions, couplé avec la mise en œuvre de la modélisation des réseaux, a permis de faire progresser très significativement cet indice en 2014.

Dans le cadre de sa mission, le délégataire procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données qu'il aura acquises dans le cadre de ses missions et interventions, ainsi que les informations qui lui seront communiquées par le Syndicat, notamment celles relatives aux extensions de réseau.

- *Evolution du nombre de fuites et maîtrise du rendement de réseau :*

	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations et équipements	43	60	39	52	33,3%
Nombre de fuites par km de canalisations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0%
Nombre de fuites sur branchements	60	38	46	21	-54,3%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,3	0,2	0,2	0,1	-50,0%
Nombre de fuites sur compteur	115	119	131	140	6,9%
Nombre de fuites réparées hors fuites sur compteur	103	98	85	73	-14,1%

- *Inventaire des branchements :*

Branchements	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Nombre de branchements	22 278	22 351	22 506	22 386	22 476	0,4%
dont branchements en plomb	1 656	972*	664*	147*	0	-100,0%

**inventaire effectué par le SIAEP*

123 branchements en plomb ont été remplacés en 2014 sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat et **28** branchements par VALYO.

- *Compteurs :*

Dans le cadre des dispositions de fin de contrat, le Syndicat et le délégataire avaient convenu de limiter pour l'année 2013 le remplacement de compteurs aux seuls compteurs hors d'état de fonctionner (compteurs bloqués, compteurs endommagés…), ceci explique le faible nombre de compteurs renouvelés cette année là.

	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Nombre de compteurs	22 503	22 949	23 278	23 593	23 736	0,6%
Nombre de compteurs remplacés	959	1 094	2 567	318	3 496	946,9%
Nombre total de compteurs équipés					5 074	
Taux de compteurs remplacés	4,26%	4,77%	11,0%	1,4%	14,0 %	900,0%

I-4 : La qualité de l'eau

Plan de surveillance de la qualité de l'eau :

La qualité de l'eau fait l'objet d'un contrôle émanant d'une part des services de l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé), d'autre part du délégataire. Le suivi de la qualité de l'eau est effectué par point de captage, unité de production et zone de distribution.

Pour satisfaire à la définition actuelle d'une eau potable, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de paramètres qui portent sur la qualité microbiologique, la qualité organoleptique, la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux, des substances indésirables, des substances toxiques, des pesticides et produits apparentés. Les valeurs obtenues sur chacun des paramètres analysés doivent être inférieures aux limites de qualité fixées par le code de la santé publique (art. R1321-1 à R1321-66).

Les abonnés sont informés, annuellement, au moyen d'une note de synthèse établie par l'A.R.S. et diffusée par le délégataire lors d'une facturation, des résultats d'analyses officielles. Cette note délivre un avis sanitaire sur l'eau distribuée dans chaque commune. Les fiches info A.R.S. de l'année 2014 figurent en *annexe n°1.*

Qualité de la ressource-usine d'Annet-sur-Marne

Nombre de résultats d'analyse et conformité sur la ressource

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le Délégataire	
	Nombre total	Nombre de résultats conformes	Nombre total	Nombre de résultats conformes
Microbiologiques	26	26	917	917
Physico-chimiques	2 156	2 156	3 168	3 168

=> Tous les résultats sont conformes sur la ressource d'Annet-sur-Marne en 2014.

Qualité de l'eau produite et distribuée

Nombre de résultats et conformité des analyses sur l'eau produite :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le Délégataire	
	Nombre total	Nombre de résultats conformes	Nombre total	Nombre de résultats conformes
Paramètres soumis à une limite de qualité				
Microbiologiques	272	272	2 806	2 805
Physico-chimiques	1 710	1 710	1 439	1 438
Paramètres soumis à une référence de qualité				
Microbiologiques	544	544	5 483	5 472
Physico-chimiques	1 607	1 599	5 986	5 980

Non-conformités par rapport aux limites de qualité :

Une non-conformité relative à l'analyse de bromates a été identifiée le 5 août par le délégataire à une valeur de 11µg/l. Le Contrôle Sanitaire du 8 août indiquait une valeur de 7µg/l.
La non-conformité sur l'eau produite d'Annet avec 1 entérocoque Fécal a été ponctuelle.

Dépassements par rapport aux références de qualité :

Les non conformités sont ponctuelles et isolées dans la durée.
Elles proviennent d'éléments isolés ou en relation avec une évolution importante et saisonnière de la qualité de l'eau de la ressource.

Nombre de résultats d'analyses et conformité sur l'eau distribuée :

	Contrôle sanitaire		Surveillance du délégataire	
	Nombre total	Nombre de résultats conformes	Nombre total	Nombre de résultats conformes
Paramètres soumis à une limite de qualité				
Microbiologiques	270	270	766	766
Physico-chimiques	48	48	38	38
Paramètres soumis à une référence de qualité				
Microbiologiques	538	537	1 530	1 522
Physico-chimiques	1 328	1 328	1 458	1 455

Non-conformités par rapport aux limites de qualité :

Tous les résultats sont conformes

Dépassements par rapport aux références de qualité :

Les non conformités constatées ont été levées lors du prélèvement de contrôle et n'ont pas entrainé d'actions curatives.

Evolution de la qualité de l'eau distribuée:

Conformément aux exigences du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, cette évolution est calculée à partir des résultats des analyses réalisées dans le cadre du contrôle officiel.

Paramètres microbiologiques	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de conformité microbiologique	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**
Nombre de prélèvements conformes	147	148	141	106	135
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	147	148	141	106	135

Paramètres physico-chimiques	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de conformité physicochimique	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**
Nombre de prélèvements conformes	8	9	9	5	8
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	8	9	9	5	8

=> Ces résultats sont très satisfaisants.

Le détail des analyses sur le point de captage, l'unité de production et la zone de distribution figure en annexe n°1.

Surveillance de la présence de chlorure de vinyle monomère :

La directive européenne 98/83/CE du 3 novembre 1998 relative a la qualité des Eaux Destinées à la Consommation Humaines (EDCH) limite a 0,5 µg/L la teneur de l'eau en Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) résiduel du polychlorure de vinyle (PVC). La Directive Européenne transposée en droit français par le décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 ne prévoit pas de mesure analytique de ce paramètre dans l'eau, sauf lors de circonstances particulières (pollution d'une ressource en eau d'origine industrielle, réalisation de campagnes de mesures spécifiques, etc.).
En 2011, la Direction Generale de la Sante (DGS) a diligenté une campagne nationale sur ce paramètre. Cette campagne nationale d'analyse du CVM a montré que le contrôle sanitaire tel qu'il était prévu dans les textes antérieurs de la réglementation, c'est-a-dire non ciblé sur les zones potentiellement à risque de migration du CVM résiduel dans les tronçons de canalisations, ne permet pas de détecter les non-conformités.

C'est pourquoi, la DGS a diffusé en date du 18 octobre 2012 une instruction auprès des Agences Régionales de Sante (ARS) relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement de la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour le chlorure de vinyle monomère en application des articles R.1321-26 a R.1321-36 du code de la sante publique.

Cette nouvelle instruction précise les modalités :

- De repérage des canalisations à risques à l'échelle du réseau de distribution de la collectivité
- D'adaptation du contrôle sanitaire
- De gestion des risques sanitaires liés aux dépassements de la limite de qualité au robinet (mesures correctives, le cas échéant, restriction de consommation et mesure de long terme).

Repérage des canalisations à risques :

En application de cette instruction, la plupart des Agences Régionales de Santé ont demandé la transmission des caractéristiques patrimoniales des réseaux de distribution des services d'eau potable pour fin de repérage des canalisations a risques.
L'ensemble des informations susceptibles de faciliter cette démarche de repérage a été compilé par le délégataire puis envoyé le 28 avril 2014 par le Syndicat à l'ARS.

Adaptation du contrôle sanitaire et du programme d'auto-surveillance

L'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) a publié le 3 novembre 2014 un avis portant sur les risques sanitaires en cas de dépassements de la limite de qualité du chlorure de vinyle dans les eaux destinées à la consommation humaine. Dans cet avis, l'Agence confirme, d'une part, la nécessité de maintenir la limite de qualité de 0,5 µg/L et, d'autre part, la mise en œuvre des stratégies d'échantillonnage ciblées sur les zones à risques telles que prévues dans l'instruction de la DGS du 18 octobre 2012.
Aussi, pour les réseaux susceptibles d'être concernés, le programme d'auto-surveillance devra être adapté en pérennisant la réalisation régulière d'analyses sur ce paramètre.

De par les caractéristiques patrimoniales (linéaire en PVC et âge), certains réseaux font partie des sites susceptibles d'être concernés par le phénomène de migration du CVM et pour lesquels le programme d'auto-surveillance a été ou devra être adapté en pérennisant la réalisation régulière d'analyses sur ce paramètre.

Gestion des risques sanitaires liés aux dépassements de la limite de qualité au robinet

Au titre de l'adaptation de l'auto surveillance, le délégataire a poursuivi les recherches sur ce paramètre au cours de l'année 2014. A ce jour, toutes les analyses réalisées se sont révélées conformes.

Amélioration de la qualité de l'eau :

Depuis avril 2000, date de la mise en service du traitement des pesticides à l'usine d'Annet-sur-Marne par la SFDE, aucun dépassement de la concentration en pesticides n'a eu lieu sur l'eau produite sur ce site.

Les principales caractéristiques de l'usine de production d'eau potable d'Annet-sur-Marne sont détaillées dans le rapport du délégataire.

I-5 : La qualité du service

La qualité du service est évaluée grâce à des indicateurs mis en place par le délégataire. Il s'agit notamment de suivre l'évolution des paramètres suivants :

- Accès à l'eau – facilités de paiement aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau :

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'échéanciers de paiement ouverts au cours de l'année	402	399	845	498	437

- Accès à l'eau – nombre de demandes d'abandons de créance

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de demandes d'abandons de créance à caractère social reçues par le délégataire	45	8	77	32	8
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	2 571,20	523,62	2 090,00	1 916,94	50,29

- Accès à l'eau – respect du délai d'ouverture d'un branchement pour un nouvel abonné

	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	**98,08%**	**98,60%**	**98,78%**	**97,68%**	**97,03%**
Délai maximal d'ouverture des branchements (jours)	1	1	1	1	1
Nombre total de branchements ouverts	1 565	1 714	1 478	1 598	1 345
Nombre de branchements ouverts dans le délai	1 535	1 690	1 460	1 561	1 305

- Taux de réclamations par voie écrite :

	2013	2014
Taux de réclamations (nb/1000 usagers)	0,44	0,83

Recensement par thèmes des demandes de renseignements et réclamations orales et écrites :

TYPE DE DEMANDE	NATURE	2012	2013	2014
Demandes et réclamations administratives	Contrat	3	6	**6**
	Contrôle compteur	1	1	1
	Dégrèvement fuite	30	53	55
	Divers autres	2	0	1
	Divers travaux	2	3	0
	Estimation	174	272	401
	Index douteux	80	54	43
	Plainte fonctionnement CSC	0	0	0
	Plainte relève	5	5	10
	Problème paiement	1	1	0
	RDV non honoré	0	0	1
	Redevance assainissement	7	4	0
	Remboursement	0	0	0
	Sans regroupement	1	0	0
	Sinistre ass. fuite	0	0	1
	Tarif mis en cause	25	24	8
	SOUS TOTAL	**331**	**423**	**527**
	Aspect	3	2	1
	Assainissement obstruction	0	0	0

TYPE DE DEMANDE	NATURE	2012	2013	2014
Demandes et réclamations techniques	Autres	15	19	16
	Fuites	152	161	164
	Goût	0	0	0
	Manque d'eau	44	48	42
	Odeur	0	0	2
	Plomb	0	0	2
	Pression	26	21	24
	Problèmes installation	115	120	132
	SOUS TOTAL	**355**	**371**	**381**
	TOTAL	**686**	**794**	908

- Taux d'interruptions du service (nombre d'interruptions non programmées pour 1000 abonnés)

En 2014, le taux d'interruption de service est de 0,87/1000 abonnés [P151.1]. Au total, 20 arrêts d'eau non programmés ont été réalisés.

	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	**0,73**	**0,13**	**0,18**	**0,35**	**0,87**
Nombre d'interruptions de service	16	3	4	8	20
Nombre d'abonnés (clients)	21 886	22 335	22 592	22 851	22 907

*- Participation de VALYO à la **Commission Consultative des Services Publics Locaux*** ; cette instance permet aux usagers de remplir leur rôle d'acteurs dans la gestion de l'eau.

- *Activité clientèle en chiffres :*

	2013	2014
Abonnements eau	22 846	22 907
Nombre de prises d'abonnements	1 598	1 345
Nombre de résiliations	1 324	1 297
Taux de mutation :	6,99 %	5,87%
Taux de clients bénéficiant d'un échéancier de paiement différé	2,18%	1,91%
Taux de clients prélevés	48,06 %	50,81%
dont mensualisés	27,32 %	29,23%
Taux d'impayés (factures N-1 impayées au 31/12/N)	0,33 %	
Déplacements pour impayés	564	354
Branchements fermés	304	204
Nombre de dédommagements pour engagement de service non tenu	12	1
Nombre de dossiers d'aides de solidarité eau traités dans l'année	88	88

- *Qualité du recouvrement :*

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'impayés	1,13%	0,79%	0,97%	0,52%	0,33%	0,41%

❑❑❑❑❑❑

II – TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

II-1 : Prix du service

Commune "de référence" : Lagny-sur-Marne

LAGNY SUR MARNE Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix au 01/01/2015	Montant au 01/01/2014	Montant au 01/01/2015	N/N-1
Part délégataire			**177,96**	**167,36**	**-5,96%**
Abonnement			36,04	36,52	1,33%
Consommation	120	1,0903	141,92	130,84	-7,81%
Part syndicale			**37,45**	**37,45**	**0,00%**
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0756	**9,07**	**9,07**	**0,00%**
Organismes publics			**48,62**	**49,82**	**2,47%**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4100	48,00	49,20	2,50%
Voies navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
Total € HT			**273,10**	**263,70**	**-3,44%**
TVA			15,02	14,50	-3,46%
Total € TTC			**288,12**	**278,20**	**-3,44%**
Prix TTC du service au m3 pour 120 m^3			**2,40€**	**2,32€**	**-3,33%**

Evolution du prix global (eau et assainissement) par m^3 et pour 120 m^3 :

Lagny-sur-Marne	2011	2012	2013	2014	2015	2015/2011
Prix de l'eau par m^3 pour 120 m^3 (en Euro TTC au 1er janvier)	**4,95**	**5,28**	**5,36**	**5,46**	**5,43**	**+ 9,7 %**
dont prix HT du service de l'eau (Euro)	1,65	1,82	1,84	1,87	1,78	+ 7,9 %
dont prix HT du service de l'assainissement (Euro)	2,34	2,44	2,50	2,51	2,53	+ 8,1 %
dont total des taxes et des redevances (Euro)	0,96	1,02	1,02	1,07	1,12	+ 16,7 %

II-2 : Tarification

La tarification est constituée par les éléments suivants :

- une prime fixe versée au délégataire,
- un prix au m^3 consommé versé au délégataire,
- une part syndicale, collectée par le délégataire pour le compte du S.I.A.E.P.
- les taxes et redevances aux organismes publics :
  - à l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
  - aux Voies Navigables de France.
- la T.V.A.

La surtaxe syndicale fixée pour 2013 à 0,3121 euro/m^3 a été maintenue à 0,3121 euro/m^3 par décision du Comité syndical pour 2014.

Les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés ont été fixés par les délibérations suivantes :

- délibération n°4 du 8 janvier 2014 : choix du délégataire et autorisation à signer la convention de délégation du service public de l'eau potable ;
- délibération n°5 du 5 mars 2014 : adoption du règlement de service de l'eau.

En annexe n°2 : factures pour une consommation de référence fixée à 120 m^3/an, relatives à chacune des communes du Syndicat

II-3 : Montant des recettes liées à la facturation du prix de l'eau

La **ressource essentielle** du S.I.A.E.P. est procurée par la surtaxe.

Elle a permis d'enregistrer un produit de .....1 410 120,57 euros

Les produits en atténuation de charges d'emprunts et remboursements divers, effectués par la S.F.D.E, s'élèvent à .....155 586,22 euros

Compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation :

Le rapport fourni fait apparaître un montant de produits d'exploitation et divers perçus par le délégataire VALYO à compter du 6 mars 2014 de 7 979 249 euros. Il fait état de charges atteignant 7 900 243 euros, dégageant un résultat positif brut de 79 006 euros et un résultat positif net de 52 673 euros.

Pour la période du 1er janvier au 5 mars 2014, le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation fait apparaître un montant de produits d'exploitation perçus par le délégataire SFDE de 744 595 euros et fait état de charges atteignant 733 056 euros, dégageant un résultat positif brut de 11 539 euros et un résultat positif net de 7 693 euros.

❑❑❑❑❑❑

III – LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs réglementaires (Arrêté du 2 mai 2007 – annexe II)		Valeur 2013	Valeur 2014
Indicateurs descriptifs du service de l'eau			
D.101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	84 908	87 328
D.102.0	Prix TTC du service de l'eau par m^3 pour 120 m^3	2,40 €	2,32 €
Info	Prix TTC (eau et assainissement) par m^3 pour 120 m^3 (commune de "référence" : Lagny-sur-Marne)	5,46 €	5,43 €
D.151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour	1 jour
Indicateurs de performance			
Qualité de service à l'usager			
P155.1	Taux de réclamations	0,44 u/1000 abonnés	0,83 u/1000 abonnés
P101.1	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	100 %	100 %
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,35 u/1000 abonnés	0,5 u/1000 abonnés
P151.2	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	97,68%	97,03%
Gestion financière et patrimoniale			
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,38%	0,41%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,29 ans	1,29 ans
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	30 points	115 points
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,32 %	0,40 %
Performance environnementale			
P104.3	Rendement du réseau de distribution	95,5 %	95,3 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	5,63 m^3/jour/km	5,46 m^3/jour/km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	5,45 m^3/jour/km	5,39 m^3/jour/km
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60 %	60 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité €/m^3 Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire	0,0005 €/m^3 32	0,000013 €/m^3 8
Indicateurs complémentaires du Délégataire			
	Satisfaction des usagers et accès à l'eau		
	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Mesure statistique d'entreprise	Mesure statistique d'entreprise
	Existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux	Oui	Oui
	Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement	Oui	Oui
	Certification		
	Obtention de la certification ISO 9001	Certification obtenue par l'exploitant	Certification obtenue par l'exploitant
	Obtention de la certification ISO 14001 (usine)	Oui : Annet/Marne	Oui : Annet/Marne
	Obtention de la certification ISO 14001 (réseau)	Non	Non
	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui

❑❑❑❑❑❑

IV – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SYNDICAT

IV-1 : Travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat

Le Syndicat a réalisé, en 2014, les travaux suivants :

- COURTRY, LAGNY-SUR-MARNE, THORIGNY-SUR-MARNE ET VILLEVAUDE : remplacement de **123** branchements en plomb ;

- BUSSY-SAINT-MARTIN, rue du Moulin : renouvellement du réseau d'eau potable sur 309 ml en Ø 100 mm fonte, renouvellement des branchements (programme VALYO) et reprise d'une bouche d'incendie ;

- LAGNY-SUR-MARNE : château d'eau « Saint Laurent »: travaux de réhabilitation comprenant notamment l'étanchéité extérieure de la coupole, l'étanchéité intérieure de la cuve, l'imperméabilisation de l'intrados de coupole de couverture et du campanile, l'imperméabilisation de l'ouvrage (ravalement), le renforcement de la structure…

- JOSSIGNY, chemin des Chaudronniers : extension du réseau d'eau potable : pose de 62 ml de canalisations diamètre 50 mm pehd ;

- THORIGNY-SUR-MARNE, 12 ter avenue Georges Clemenceau : extension du réseau d'eau potable : pose de 15 ml de canalisations diamètre 63 mm pehd ;

- THORIGNY-SUR-MARNE, réservoirs 2 x 2000 m^3 : travaux de remplacement de la clôture ;

- THORIGNY-SUR-MARNE, rue du Haut Soleil : dévoiement du réseau d'eau potable sur 45 ml en Ø 150 mm fonte, report de 6 branchements.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable réalisé par le Syndicat :

Année	2010	2011	2012	2013	2014	Taux moyen
Linéaire de réseau (ml)	397 073	396 790	426 021	426 021	424 036	
Linéaire de réseau renouvelé/remplacé (ml)	1 470	426	2 340	1 180	359	**0,27 %**

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable réalisé par le Syndicat et le délégataire :

Année	2010	2011	2012	2013	2014	Taux moyen
Linéaire de réseau (ml)	397 073	396 790	426 021	426 021	424 036	
Linéaire de réseau renouvelé/remplacé (ml)	1470	426	2 340	1 180	359	**0,27 %**
Linéaire de réseau renouvelé (ml) par le délégataire	682	685	0*	397	1 213	**0,14 %**
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable réalisé par le délégataire et le SIAEP – indicateur de performance						**0,41 %**

(*) Le délégataire a participé financièrement aux travaux de renouvellement de canalisations réalisés par la collectivité.

Montant des travaux mandatés en 2014 : **456 495,96 euros TTC (et 232 339,11 € de reports de crédits sur l'année 2015)**

Des aides financières ont également été obtenues de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général pour les travaux de réhabilitation du château d'eau « Saint-Laurent » à Lagny-sur-Marne.

IV-2 : Remplacement des branchements en plomb

Le Syndicat a finalisé, début 2014, sa campagne « branchements en plomb » par le remplacement de **123 branchements en plomb** dans le cadre des marchés passés début 2011 visant à rendre opérationnelle la démarche systématique de remplacement des branchements en plomb existant sur le territoire du Syndicat, avant le 31 décembre 2013, conformément à la réglementation. Cette opération d'envergure, très mobilisatrice, a permis la mise en œuvre de l'étroit partenariat nécessaire entre la SFDE et le Syndicat, formalisé par un marché triennal de prestations confiées au délégataire, comprenant les nécessaires enquêtes et métrés préalables, ainsi que les opérations de raccordement des nouveaux branchements (remplacés par l'entreprise de travaux) sur les ouvrages en service. Ce dispositif, qui garantit le maintien de la qualité de l'eau distribuée, qui est de la responsabilité du délégataire, a prouvé toute son efficacité.

En théorie, à ce jour, la totalité des branchements en plomb avant compteur ont donc été remplacés. Néanmoins, des branchements plomb pourront être découverts au fur et à mesure des travaux ou lors de fuites sur branchements. Ils seront traités systématiquement par VALYO dans le cadre du programme de renouvellement des branchements.

IV-3 : Travaux réalisés par VALYO

- *Interventions et travaux réalisés :*

Lieu ou ouvrage	Description
RESERVOIRS DE : SAINT-LAURENT À LAGNY-SUR-MARNE, BUSSY-ST-GEORGES, CARNETIN, THORIGNY-SUR-MARNE, BUSSY-ST-MARTIN, VILLEVAUDE	Lavage des cuves

Sont détaillés en annexe n°3 les travaux exécutés par le délégataire en matière de :

* *travaux sur réseau :* interventions sur réseaux et branchements, recherches de fuites, arrêts d'eau.

* *travaux de renouvellement :* sur réservoirs et sur réseaux, représentant **777 684,93 euros HT** comprenant notamment les opérations suivantes :

travaux de renouvellement effectués par le délégataire :
- 80 ml rue Hermières à Gouvernes ;
- 608 ml rue des Lilandry à Guermantes ;
- 445 ml boulevard des Lagny à Bussy-Saint-Georges ;
- 80 ml rue de Guermantes à Bussy-Saint-Georges ;
- renouvellement de 50 branchements d'eau ;
- 3 493 compteurs d'eau renouvelés
- électromécanique (renouvellement d'un variateur et de trois débitmètres) ;

Taux moyen de renouvellement du réseau réalisé par le délégataire :

Année	2010	2011	2012	2013	2014	Taux moyen
Linéaire de réseau (ml)	397 073	396 790	426 021	426 021	424 036	
Linéaire de réseau renouvelé (ml)	682	685	0	397	1 213	**0,14 %**

S'ajoutant au taux de **0,27 %** réalisé par le Syndicat.

- *Gestion patrimoniale – état et propositions – améliorations à prévoir :*

Type d'installation	Localisation	Constat ou non conformité	Solutions proposées
Réservoirs	**Réservoirs de Carnetin**	- 1) Corrosion sur l'ouvrage : décrochement de béton en sous-face supérieure de cuve 1 - 2) Infiltration d'eau en sous-sol de l'ouvrage	1) Remise en état en cours 2) La création d'un puisard équipé d'une pompe vide cave est à étudier
	Réservoirs de Bussy-Saint-Martin	Amélioration de la sécurisation de l'alimentation en eau des cuves en cas de dysfonctionnement ou de maintenance sur la monovar	Doublement de la vanne monovar afin de sécuriser le fonctionnement des ouvrages
Réseau	**Saint-Thibault-des-Vignes et Pomponne**	Dégradation des accès au DN1000 (liaison Carnetin>Bussy) suite à l'occupation du site par les gens du voyage et au dernier événement de la fuite sous le pont de l'A104	Reconstitution des accès, dégradés par les personnes ayant occupés ce site et mise en sécurité de l'ouvrage

IV-4 : Encours de la dette – durée d'extinction de la dette - amortissements réalisés par le Syndicat

L'**encours de la dette** au 31/12/2014 est de ..... **1 805 423,88 euros**

L'**annuité** réglée en 2014 (dates d'échéances diverses) est de ..... **234 591,43 euros**
Dont : Capital ……..... 171 665,38 euros
Intérêts …….. ...62 926,05 euros

Durée d'extinction de la dette : Cet indicateur de performance se définit comme étant la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service. Il s'exprime en année et est égal au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Données issues du compte administratif 2014:

Encours de la dette au 31/12/2014 : 1 805 423,88 euros

Dépenses réelles de fonctionnement (gestion) : 331 602,14 euros
Recettes réelles de fonctionnement : 1 795 348,98 euros
Charges financières : 64 354,38 euros

Epargne brute annuelle = 1 795 348,98 – (331 602,14 + 64 354,38)
Soit 1 399 392,46

Ainsi la **durée d'extinction de la dette** est de : 1 805 423,88 / 1 399 392,46 = **1,29 années**

Le montant des **amortissements** réalisés par le Syndicat en 2014 est de **478 061,65 euros**.

IV-5 : Travaux prévisionnels dans le cadre du budget 2015

Les travaux suivants ont été identifiés pour l'année 2015 :

- Renouvellement du réseau d'eau potable rue Jeanne d'Arc et rue Jean Elie à Lagny-sur-Marne, rue du Chariot d'Or à Lagny-sur-Marne, rue du Parc aux Bœufs à Villevaudé,
- Création d'une canalisation publique d'eau potable sente des Grous à Villevaudé,
- Extension du réseau d'eau potable rue de la Gare à Thorigny-sur-Marne,
- Renforcement du réseau d'eau potable pour le n°33 rue de Claye à Thorigny-sur-Marne,
- Réhabilitation des réservoirs de Carnetin situés sur la commune d'Annet-sur-Marne,
- Etude pour le renouvellement/renforcement du réseau d'eau potable avenue des Deux Châteaux à Guermantes et Gouvernes,
- Etude pour le renouvellement de la canalisation d'eau potable rue de la Jonchère à Conches-sur-Gondoire, rue Parmentier à Lagny-sur-Marne,
- Renouvellement du réseau dans plusieurs communes en fonction des travaux de voirie programmés.

Ces **travaux prévisionnels** sont estimés à **1 375 K€ H.T.** se décomposant ainsi :

Travaux d'extension et de renforcement des réseaux	990 000 €
Réhabilitation et aménagements d'ouvrages	340 000 €
Maîtrise d'œuvre et divers	45 000 €
Total H.T.	1 375 000 €

❑❑❑❑❑❑

V – ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

V-1 : Montants des abandons de créance

Le **montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité** au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L.115-3 du code de l'action sociale et des familles s'élève à **50 euros**.

Le nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire est de 8.

V-2 : Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée

Il n'y a pas eu en 2014, pour le Syndicat, d'opération de coopération décentralisée conduite en application de l'article L.1115-1-1 du code général des collectivités territoriales.

❑❑❑❑❑❑

Le rapport du délégataire du service pour l'exercice 2014 est à la disposition du public au siège du Syndicat, en Mairie de Lagny-sur-Marne, et dans chaque collectivité adhérente, donnant des précisions notamment sur la qualité de l'eau, les résultats d'analyses, le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation.

SIAEP

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA RÉGION DE LAGNY SUR MARNE

ANNEXES AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ANNEE 2014

Annexe 1 - Le contrôle de l'eau

→ ***Bilan par entité du réseau et par paramètre***

EAU PRODUITE ANNET - 2014

Paramètre	Moyenne	Minimum	Maximum	Unité	Limite ou référence de qualité	Nombre d'analyses
Bact Revivifiables à 22°C 68h	1	0	31	n/ml		307
Bact Revivifiables à 36°C 44h	2	0	300	n/ml		307
Bact et spores sulfito-rédu	0	0	1	n/100ml	<= 0	308
Bactéries coliformes	0	0	0	n/100ml	<= 0	311
Cryptosporidium sp Eau Potable	0	0	0	n/100ml		5
Entérocoques fécaux	0	0	0	n/100ml	<= 0	309
E.coli /100ml	0	0	0	n/100ml	<= 0	311
Kystes Giardia sp Eau Potable	0	0	0	n/100ml		5
Température de l'eau	14,4	6	22,7	°C	<= 25	294
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0	0	0	Qualitatif		49
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0	0	0	Qualitatif		49
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0	0	0	Qualitatif		49
Turbidité	0,1	0	0,5	NFU	<= .5	307
Chlore libre	0,55	0,29	0,95	mg/l		278
Chlore total	0,6	0,35	1,02	mg/l		118
Carbonates	0	0	0	mg/l CO3		4
Delta CaCO3 après saturation	-10,96	-21,4	-3,3	mg/l		12
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	1,9	0	2	Qualitatif	[1;2]	142
Equ.Calco pH labo (0;1;2;3;4)	1,2	0	2	Qualitatif	[1;2]	9
Essai Marbre pH	7,5	7,3	7,7	Unité pH		12
Hydrogénocarbonates	259	227	291	mg/l		4
Titre Alcalimétrique	0	0	0	°F		13
Titre Alcalimétrique Complet	20,2	15	27,4	°F		208
Titre Hydrotimétrique	26,7	20	32,1	°F		211
pH mesuré au labo	7,7	7,1	8,2	Unité pH	[6.5;9.0]	205
pH à température de l'eau	7,6	7,3	7,9	Unité pH	[6.5;9.0]	197
Calcium	90,8	67	110	mg/l		58
Chlorures	26,3	11,8	40	mg/l	<= 250	206
Conductivité à 25°C	575	440	901	µS/cm	[200;1100]	208
Magnésium	9,2	6,5	12	mg/l		59
Potassium	2,6	1,9	3,5	mg/l		26
Sodium	11,1	8,9	14	mg/l	<= 200	26
Sulfates	39,4	21,3	69,2	mg/l	<= 250	204
Fer total	16	0	160	µg/l	<= 200	156
Manganèse total	1,5	0	15	µg/l	<= 50	10
Ammonium	0	0	0,02	mg/l	<= .1	211
Nitrates	18,7	9,4	35,1	mg/l	<= 50	206

Paramètre	Moyenne	Minimum	Maximum	Unité	Limite ou référence de qualité	Nombre d'analyses
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,37	0	0,7	mg/l	<= 1	207
Nitrites	0	0	0,02	mg/l	<= .1	211
Phosphore total (en P2O5)	0,06	0	0,37	mg/l P2O5		6
C. Orga Dis. Biodégradable	0,5	0,2	0,8	mg/l		6
C. Orga Dis. non Biodégradable	1,1	0,8	1,4	mg/l		6
Carbone Organique Total	1,6	0,9	2,5	mg/l C	<= 2	211
Carbone organique dissous	1,5	1,2	1,8	mg/l C		6
Aluminium total	0,01	0	0,04	mg/l	<= .2	158
Antimoine	0	0	0	µg/l	<= 5	6
Arsenic	0	0	0	µg/l	<= 10	10
Baryum	0,03	0,02	0,03	mg/l	<= .7	10
Bore	23,1	15	29	µg/l	<= 1000	10
Cadmium	0	0	0	µg/l	<= 5	6
Chrome total	0	0	0	µg/l	<= 50	6
Cuivre	0	0	0	mg/l	<= 1	6
Cyanures totaux	0	0	0	µg/l	<= 50	10
Fluorures	187	130	274	µg/l	<= 1500	10
Mercure	0,01	0	0,14	µg/l	<= 1	10
Nickel	0,8	0	2	µg/l	<= 20	6
Plomb	0	0	0	µg/l	<= 10	6
Sélénium	0,23	0	1,18	µg/l	<= 10	10
Zinc	0,01	0,01	0,01	mg/l		6
Activité alpha totale	0,01	0	0,03	Bq/l		4
Activité béta totale	0,04	0	0,09	Bq/l		4
Tritium (activité due au)	0	0	0	Bq/l	<= 100	4
Bromates	0,5	0	11	µg/l	<= 10	103
Bromoforme	0,4	0	2	µg/l		10
Chloroforme	0,9	0	2,1	µg/l		10
Dibromomonochlorométhane	1,1	0	3	µg/l		10
Dichloromonobromométhane	0,8	0	2	µg/l		10
Trihalométhanes totaux (4)	3	0	8,1	µg/l	<= 100	10
Benzène	0	0	0	µg/l	<= 1	4
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	µg/l	<= .5	4
Dichlorométhane	0	0	0	µg/l		6
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	µg/l		6
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	µg/l	<= 3	10
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	µg/l		2
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	µg/l		6
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	µg/l		6
Fréon 113	0	0	0	µg/l		6
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	µg/l	<= 10	10
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	µg/l		6
Trichloroéthylène	0	0	0	µg/l		10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	µg/l		10
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	µg/l		6
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	µg/l		6
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	µg/l		6
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	µg/l		6
Benzo(a)pyrène	0	0	0	µg/l	<= .01	6

Paramètre	Moyenne	Minimum	Maximum	Unité	Limite ou référence de qualité	Nombre d'analyses
Fluoranthène	0	0	0	µg/l		6
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	µg/l	<= .1	6
Hydrocarb.polycycl.arom. 6subs	0	0	0	µg/l		6
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	µg/l		6
Déséthylatrazine	0,01	0	0,04	µg/l	<= .1	16
Pesticides totaux	0,02	0	0,04	µg/l	<= .5	16
Microcystines test ELISA	0	0	0	µg/l		1
Phénols (indice Phénol)	0	0	0	µg/l		6

Glycols						
1,2-Butanediol	0	0	0	mg/l		52
1,2-propanediol	0	0	0	mg/l		52
Ethylène glycol	0	0	0	mg/l		52

EAU BRUTE ANNET – 2014

Paramètre	Moyenne	Minimum	Maximum	Unité	Limite ou référence de qualité	Nombre d'analyses
Algues	41	0	88	n/ml		5
Chlorophytes Pourcentage	0	0	0	%		5
Chromophytes Pourcentage	73	0	100	%		5
Cyanophytes Pourcentage	0	0	0	%		5
Diatomophycées	100	100	100	%CHRMPHYTN		4
Euglénophytes Pourcentage	0	0	0	%		5
Navicula	1	1	1	Qualitatif		2
Pyrrophytes Pourcentage	7	0	33	%		5
Raphidophytes Pourcentage	0	0	0	%		5
Rhodophytes Pourcentage	0	0	0	%		5
Bact Revivifiables à 22°C 68h	1760	0	19300	n/ml		145
Bact Revivifiables à 36°C 44h	1390	0	14600	n/ml		147
Bact et spores sulfito-rédu	54	0	525	n/100ml	<= 0	146
Coliformes thermotolérants	698	190	2400	n/100ml		6
Bactéries Coliformes	3018	0	18800	n/100ml	<= 0	157
Cryptosporidium sp Eau Potable	0	0	0	n/100ml		5
E.Coli par microplaques	800	800	800	n/100ml		1
Entérocoques fécaux	595	0	4480	n/100ml	<= 0	164
Entérocoques par microplaques	200	200	200	n/100ml		1
E.Coli /100ml	1385	0	9900	n/100ml	<= 0	159
Kystes Giardia sp Eau Potable	0	0	0	n/100ml		5
Température de l'eau	14,5	6,7	23,6	°C	<= 25	147
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0	0	1	Qualitatif		10
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0	0	0	Qualitatif		11
Turbidité	20,4	0,5	164	NFU	<= .5	160
Carbonates	1	0	4	mg/l CO3		11
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0,9	0	2	Qualitatif	[1;2]	11
Hydrogénocarbonates	262	195	301	mg/l		11
Titre Alcalimétrique	0	0	0	°F		2
Titre Alcalimétrique Complet	21,9	16	25,5	°F		64
Titre Hydrotimétrique	27	20,6	31,3	°F		64
pH mesuré au labo	8	7,3	8,3	Unité pH	[6.5;9.0]	170
pH à température de l'eau	8,1	7,3	8,4	Unité pH	[6.5;9.0]	128
Calcium	93,8	69	110	mg/l		13
Chlorures	19,5	10,3	33,2	mg/l	<= 250	155
Conductivité à 25°C	558	420	695	µS/cm	[200;1100]	164
Magnésium	8,9	7,1	11,3	mg/l		12
Potassium	2,6	1,9	3,5	mg/l		23
Sodium	9	6	12,5	mg/l	<= 200	23
Sulfates	31,8	18,7	45,8	mg/l	<= 250	164
Fer dissous	12,6	0	70	µg/l		156
Fer total	212	0	2800	µg/l	<= 200	157
Manganèse total	14,1	0	30	µg/l	<= 50	11
Ammonium	0,07	0	0,21	mg/l	<= .1	173
Azote Kjeldhal (en N)	0,26	0	1,12	mg/l		23

Paramètre	Moyenne	Minimum	Maximum	Unité	Limite ou référence de qualité	Nombre d'analyses
Nitrates	18,4	8,9	25,1	mg/l	<= 50	164
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,39	0,04	0,54	mg/l	<= 1	165
Nitrites	0,06	0	0,23	mg/l	<= .1	172
Phosphore total (en P2O5)	0,25	0	0,64	mg/l P2O5		23
Carbone Organique Total	2,4	1,6	5,5	mg/l C	<= 2	168
DBO (5 jours)	0,6	0	2,9	mg/l O2		23
DCO	5,5	0	22	mg/l O2		23
Matières en suspension	23	0	140	mg/l		36
O2 dissous % Saturation	76	33	151	%sat.		9
Oxygène dissous	9,6	6,2	12,6	mg/l		124
Aluminium total	0,3	0	2	mg/l	<= .2	23
Antimoine	0	0	0	µg/l	<= 5	6
Arsenic	0,24	0	1,99	µg/l	<= 10	17
Baryum	0,03	0,02	0,06	mg/l	<= .7	11
Bore	22	18	31	µg/l	<= 1000	11
Cadmium	0	0	0	µg/l	<= 5	17
Chrome total	0,9	0	9,4	µg/l	<= 50	17
Cuivre	0	0	0,01	mg/l	<= 1	17
Cyanures totaux	0	0	0	µg/l	<= 50	17
Fluorures	200	110	299	µg/l	<= 1500	17
Mercure	0,01	0	0,15	µg/l	<= 1	17
Nickel	1,5	1,1	3,6	µg/l	<= 20	11
Plomb	1,04	0	7,3	µg/l	<= 10	11
Sélénium	0,25	0	1,38	µg/l	<= 10	11
Zinc	0,01	0	0,02	mg/l		11
Bromoforme	0	0	0	µg/l		6
Chloroforme	0,1	0	2,1	µg/l		17
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	µg/l		6
Dichloromonobromométhane	0	0	0	µg/l		6
Trihalométhanes totaux (4)	0	0	0	µg/l	<= 100	6
Dichlorométhane	0	0	0	µg/l		17
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	µg/l		6
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	µg/l	<= 3	17
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	µg/l		6
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	µg/l		2
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	µg/l		6
Fréon 113	0	0	0	µg/l		6
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	µg/l	<= 10	17
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	µg/l		6
Trichloroéthylène	0	0	0	µg/l		17
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	µg/l		17
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	µg/l		6
Anthracène	0	0	0	µg/l		11
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0,01	µg/l		17
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0,01	µg/l		17
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0,01	µg/l		17
Benzo(a)pyrène	0	0	0,02	µg/l	<= .01	17
Fluoranthène	0,01	0	0,03	µg/l		17
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0,01	0	0,03	µg/l	<= .1	17

Paramètre	Moyenne	Minimum	Maximum	Unité	Limite ou référence de qualité	Nombre d'analyses
Hydrocarb.polycycl.arom. 6subs	0,02	0	0,08	µg/l		17
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0,02	µg/l		17
Naphtalène	0	0	0	µg/l		11
Bromures	0	0	0,2	mg/l		77
Déséthylatrazine	0,02	0	0,06	µg/l	<= .1	16
Hydroxyterbuthylazine	0	0	0,01	µg/l	<= .1	11
Chlortoluron	0,06	0	0,36	µg/l	<= .1	16
Diuron	0	0	0,01	µg/l	<= .1	16
Isoproturon	0,07	0	0,63	µg/l	<= .1	16
Terbuconazole	0	0	0,01	µg/l	<= .1	11
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0,26	0	0,82	µg/l	<= .1	16
Glyphosate	0,04	0	0,16	µg/l	<= .1	16
Pesticides totaux	0,53	0,02	1,14	µg/l	<= .5	16
Détergeant anionique	0	0	0	mg/l		11
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0,1	mg/l		23
Phénols (indice Phénol)	0	0	0	µg/l		17

Glycols						
1,2-Butanediol	0	0	0	mg/l		52
1,2-propanediol	0	0	0	mg/l		52
Ethylène glycol	0	0	0	mg/l		52

ZONE DE DISTRIBUTION VALYO – 2014

Paramètre	Moyenne	Minimum	Maximum	Unité	Limite ou référence de qualité	Nombre d'analyses
Ammonium	0	0	0,04	mg/l	<=.1	80
Nitrites	0	0	0	mg/l	<=.5	5
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0	0	0	Qualitatif		80
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	mg/l Pt	<=15	19
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0	0	0	Qualitatif		80
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0	0	0	Qualitatif		80
Turbidité	0,2	0	5,5	NFU	<=2	444
Température de l'eau	12,8	4	25,2	°C	<=25	434
pH à température de l'eau	7,7	7	8,2	Unité pH	[6.5,9]	83
Fer total	8	0	23	µg/l	<=200	81
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	µg/l	<=.1	5
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	µg/l	<=.1	5
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	µg/l	<=.1	5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	µg/l	<=.01	5
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	µg/l	<=.1	5
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	µg/l	<=.1	5
Bact Revivifiables à 22°C 68h	2	0	158	n/ml		448
Bact Revivifiables à 36°C 44h	2	0	153	n/ml		448
Bact et spores sulfito-rédu	0	0	2	n/100ml	<=0	448
Bactéries coliformes	0	0	57	n/100ml	<=0	448
Entérocoques fécaux	0	0	0	n/100ml	<=0	448
E.coli /100ml	0	0	42	n/100ml	<=0	448
Conductivité à 25°C	566	461	639	µS/cm	[200,1100]	80
Aluminium total	0	0	0	mg/l	<=.2	80
Antimoine	0	0	0	µg/l	<=5	5
Cadmium	0	0	0	µg/l	<=5	5
Chrome total	0,4	0	0,7	µg/l	<=50	5
Chlore libre	0,35	0	0,8	mg/l		434
Chlore total	0,45	0,03	0,95	mg/l		433
Bromoforme	0	0	0	µg/l		2
Chloroforme	7,1	6,8	7,3	µg/l		2
Dibromomonochlorométhane	3	2	4	µg/l		2
Dichloromonobromométhane	4	3	5	µg/l		2
Trihalométhanes totaux (4)	13,9	11,8	16	µg/l	<=100	2

Qualité de l'eau distribuée à BUSSY SAINT GEORGES (vieux bourg)

n° 058

Synthèse de l'année 2014

Origine de l'eau

Eau provenant de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 137 échantillons prélevés en production et des 92 échantillons prélevés en distribution.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT PEU DE NITRATES

Moyenne : 18,3 mg/l Maximum : 35,1 mg/l

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

EAU CALCAIRE

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 26,2 °F Maximum : 31,3 °F

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,23 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,…) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE

(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)

Classe C
Maximum : 0,03 µg/l (Déséthylatrazine)
Nombre de prélèvements : 12

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2014 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
ou sur http:www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-controle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale de Seine et Marne
49-51 Avenue Thiers 77011 MELUN Cedex - Tel : 01 64 87 63 11 – Télécopie : 01 64 87 62 57

Agence Régionale de Santé Île-de-France

n° 924

Qualité de l'eau distribuée à BUSSY SAINT GEORGES (ville nouvelle)

Synthèse de l'année 2014

Origine de l'eau

Eau provenant de l'aqueduc de la Dhuys et de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 12 échantillons prélevés en production et des 47 échantillons prélevés en distribution.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE

Moyenne : 25,1 mg/l Maximum : 32,8 mg/l

L'eau peut être consommée sans risque pour la santé

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

EAU CALCAIRE

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 27,8 °F Maximum : 30,2 °F

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,23 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,…) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE

(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)

Classe C
Maximum : 0,02 µg/l (Déséthylatrazine)
Nombre de prélèvements : 16

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2014 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
ou sur http:www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-controle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale de Seine et Marne
49-51 Avenue Thiers 77011 MELUN Cedex - Tel : 01 64 87 63 11 – Télécopie : 01 64 87 62 57

Qualité de l'eau distribuée à BUSSY SAINT MARTIN

n° 059

Synthèse de l'année 2014

Origine de l'eau

Eau provenant de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 137 échantillons prélevés en production et des 92 échantillons prélevés en distribution.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT PEU DE NITRATES

Moyenne : 18,3 mg/l Maximum : 35,1 mg/l

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

EAU CALCAIRE
Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé
Moyenne : 26,2 °F Maximum : 31,3 °F

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,23 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,…) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)
Classe C
Maximum : 0,03 µg/l (Déséthylatrazine)
Nombre de prélèvements : 12

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2014 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
ou sur http:www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-controle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale de Seine et Marne
49-51 Avenue Thiers 77011 MELUN Cedex - Tel : 01 64 87 63 11 – Télécopie : 01 64 87 62 57

Qualité de l'eau distribuée à CARNETIN

n° 062

Synthèse de l'année 2014

Origine de l'eau

Eau provenant de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 137 échantillons prélevés en production et des 92 échantillons prélevés en distribution.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT PEU DE NITRATES

Moyenne : 18,3 mg/l Maximum : 35,1 mg/l

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

EAU CALCAIRE
Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé
Moyenne : 26,2 °F Maximum : 31,3 °F

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,23 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,…) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)
Classe C
Maximum : 0,03 µg/l (Déséthylatrazine)
Nombre de prélèvements : 12

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2014 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
ou sur http:www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-controle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale de Seine et Marne
49-51 Avenue Thiers 77011 MELUN Cedex - Tel : 01 64 87 63 11 – Télécopie : 01 64 87 62 57

Qualité de l'eau distribuée à COLLEGIEN

n° 121

Synthèse de l'année 2014

Origine de l'eau

Eau provenant de l'aqueduc de la Dhuys et de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 12 échantillons prélevés en production et des 47 échantillons prélevés en distribution.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE

Moyenne : 25,1 mg/l Maximum : 32,8 mg/l

L'eau peut être consommée sans risque pour la santé

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

EAU CALCAIRE
Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé
Moyenne : 27,8 °F Maximum : 30,2 °F

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,23 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,…) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)
Classe C
Maximum : 0,02 µg/l (Déséthylatrazine)
Nombre de prélèvements : 16

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2014 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
ou sur http:www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-controle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale de Seine et Marne
49-51 Avenue Thiers 77011 MELUN Cedex - Tel : 01 64 87 63 11 – Télécopie : 01 64 87 62 57

Agence Régionale de Santé Île-de-France

n° 124

Qualité de l'eau distribuée à CONCHES SUR GONDOIRE

Synthèse de l'année 2014

Origine de l'eau

Eau provenant de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 137 échantillons prélevés en production et des 92 échantillons prélevés en distribution.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT PEU DE NITRATES

Moyenne : 18,3 mg/l Maximum : 35,1 mg/l

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

EAU CALCAIRE
Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé
Moyenne : 26,2 °F Maximum : 31,3 °F

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,23 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,…) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)
Classe C
Maximum : 0,03 µg/l (Déséthylatrazine)
Nombre de prélèvements : 12

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2014 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
ou sur http:www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-controle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale de Seine et Marne
49-51 Avenue Thiers 77011 MELUN Cedex - Tel : 01 64 87 63 11 – Télécopie : 01 64 87 62 57

Qualité de l'eau distribuée à COURTRY

n° 139

Synthèse de l'année 2014

Origine de l'eau

Eau provenant de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 137 échantillons prélevés en production et des 92 échantillons prélevés en distribution.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT PEU DE NITRATES

Moyenne : 18,3 mg/l Maximum : 35,1 mg/l

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

EAU CALCAIRE
Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé
Moyenne : 26,2 °F Maximum : 31,3 °F

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,23 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,…) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)
Classe C
Maximum : 0,03 µg/l (Déséthylatrazine)
Nombre de prélèvements : 12

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2014 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
ou sur http:www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-controle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale de Seine et Marne
49-51 Avenue Thiers 77011 MELUN Cedex - Tel : 01 64 87 63 11 – Télécopie : 01 64 87 62 57

Agence Régionale de Santé Île-de-France

n° 155

Qualité de l'eau distribuée à DAMPMART

Synthèse de l'année 2014

Origine de l'eau

Eau provenant de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 137 échantillons prélevés en production et des 92 échantillons prélevés en distribution.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT PEU DE NITRATES

Moyenne : 18,3 mg/l Maximum : 35,1 mg/l

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

EAU CALCAIRE
Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé
Moyenne : 26,2 °F Maximum : 31,3 °F

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,23 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,…) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)
Classe C
Maximum : 0,03 µg/l (Déséthylatrazine)
Nombre de prélèvements : 12

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2014 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
ou sur http:www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-controle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale de Seine et Marne
49-51 Avenue Thiers 77011 MELUN Cedex - Tel : 01 64 87 63 11 – Télécopie : 01 64 87 62 57

Qualité de l'eau distribuée à GOUVERNES

n° 209

Synthèse de l'année 2014

Origine de l'eau

Eau provenant de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 137 échantillons prélevés en production et des 92 échantillons prélevés en distribution.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT PEU DE NITRATES

Moyenne : 18,3 mg/l Maximum : 35,1 mg/l

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

EAU CALCAIRE
Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé
Moyenne : 26,2 °F Maximum : 31,3 °F

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,23 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,…) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)
Classe C
Maximum : 0,03 µg/l (Déséthylatrazine)
Nombre de prélèvements : 12

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2014 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
ou sur http:www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-controle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale de Seine et Marne
49-51 Avenue Thiers 77011 MELUN Cedex - Tel : 01 64 87 63 11 – Télécopie : 01 64 87 62 57

Qualité de l'eau distribuée à GUERMANTES

n° 221

Synthèse de l'année 2014

Origine de l'eau

Eau provenant de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 137 échantillons prélevés en production et des 92 échantillons prélevés en distribution.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT PEU DE NITRATES

Moyenne : 18,3 mg/l Maximum : 35,1 mg/l

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

EAU CALCAIRE
Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé
Moyenne : 26,2 °F Maximum : 31,3 °F

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,23 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,…) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)
Classe C
Maximum : 0,03 µg/l (Déséthylatrazine)
Nombre de prélèvements : 12

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2014 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
ou sur http:www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-controle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale de Seine et Marne
49-51 Avenue Thiers 77011 MELUN Cedex - Tel : 01 64 87 63 11 – Télécopie : 01 64 87 62 57

Qualité de l'eau distribuée à JOSSIGNY

n° 237

Synthèse de l'année 2014

Origine de l'eau

Eau provenant de l'aqueduc de la Dhuys et de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 12 échantillons prélevés en production et des 47 échantillons prélevés en distribution.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE

Moyenne : 25,1 mg/l Maximum : 32,8 mg/l

L'eau peut être consommée sans risque pour la santé

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

EAU CALCAIRE
Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé
Moyenne : 27,8 °F Maximum : 30,2 °F

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,23 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,…) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)
Classe C
Maximum : 0,02 µg/l (Déséthylatrazine)
Nombre de prélèvements : 16

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2014 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
ou sur http:www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-controle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale de Seine et Marne
49-51 Avenue Thiers 77011 MELUN Cedex - Tel : 01 64 87 63 11 – Télécopie : 01 64 87 62 57

Qualité de l'eau distribuée à LAGNY SUR MARNE

n° 243

Synthèse de l'année 2014

Origine de l'eau

Eau provenant de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 137 échantillons prélevés en production et des 92 échantillons prélevés en distribution.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT PEU DE NITRATES

Moyenne : 18,3 mg/l Maximum : 35,1 mg/l

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

EAU CALCAIRE
Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé
Moyenne : 26,2 °F Maximum : 31,3 °F

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,23 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,…) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)
Classe C
Maximum : 0,03 µg/l (Déséthylatrazine)
Nombre de prélèvements : 12

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2014 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
ou sur http:www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-controle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale de Seine et Marne
49-51 Avenue Thiers 77011 MELUN Cedex - Tel : 01 64 87 63 11 – Télécopie : 01 64 87 62 57

Qualité de l'eau distribuée à PIN (LE)

n° 363

Synthèse de l'année 2014

Origine de l'eau

Eau provenant de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 137 échantillons prélevés en production et des 92 échantillons prélevés en distribution.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT PEU DE NITRATES

Moyenne : 18,3 mg/l Maximum : 35,1 mg/l

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

EAU CALCAIRE
Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé
Moyenne : 26,2 °F Maximum : 31,3 °F

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,23 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,…) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)
Classe C
Maximum : 0,03 µg/l (Déséthylatrazine)
Nombre de prélèvements : 12

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2014 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
ou sur http:www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-controle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale de Seine et Marne
49-51 Avenue Thiers 77011 MELUN Cedex - Tel : 01 64 87 63 11 – Télécopie : 01 64 87 62 57

Qualité de l'eau distribuée à POMPONNE

n° 372

Synthèse de l'année 2014

Origine de l'eau

Eau provenant de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 137 échantillons prélevés en production et des 92 échantillons prélevés en distribution.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT PEU DE NITRATES

Moyenne : 18,3 mg/l Maximum : 35,1 mg/l

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

EAU CALCAIRE
Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé
Moyenne : 26,2 °F Maximum : 31,3 °F

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,23 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,…) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)
Classe C
Maximum : 0,03 µg/l (Déséthylatrazine)
Nombre de prélèvements : 12

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2014 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
ou sur http:www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-controle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale de Seine et Marne
49-51 Avenue Thiers 77011 MELUN Cedex - Tel : 01 64 87 63 11 – Télécopie : 01 64 87 62 57

Agence Régionale de Santé Île-de-France

n° 438

Qualité de l'eau distribuée à SAINT THIBAULT DES VIGNES (sauf la ZAC de St Germain des Noyers)

Synthèse de l'année 2014

Origine de l'eau

Eau provenant de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 137 échantillons prélevés en production et des 92 échantillons prélevés en distribution.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT PEU DE NITRATES

Moyenne : 18,3 mg/l Maximum : 35,1 mg/l

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

EAU CALCAIRE

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 26,2 °F Maximum : 31,3 °F

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,23 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,…) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE

(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)

Classe C
Maximum : 0,03 µg/l (Déséthylatrazine)
Nombre de prélèvements : 12

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2014 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
ou sur http:www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-controle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale de Seine et Marne
49-51 Avenue Thiers 77011 MELUN Cedex - Tel : 01 64 87 63 11 – Télécopie : 01 64 87 62 57

n° 923

Qualité de l'eau distribuée à SAINT THIBAULT DES VIGNES (ZAC de Saint-Germain des Noyers)

Synthèse de l'année 2014

Origine de l'eau

Eau provenant de l'aqueduc de la Dhuys et de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 12 échantillons prélevés en production et des 47 échantillons prélevés en distribution.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE

Moyenne : 25,1 mg/l Maximum : 32,8 mg/l

L'eau peut être consommée sans risque pour la santé

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

EAU CALCAIRE

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 27,8 °F Maximum : 30,2 °F

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,23 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,…) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE

(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)

Classe C
Maximum : 0,02 µg/l (Déséthylatrazine)
Nombre de prélèvements : 16

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2014 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
ou sur http:www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-controle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale de Seine et Marne
49-51 Avenue Thiers 77011 MELUN Cedex - Tel : 01 64 87 63 11 – Télécopie : 01 64 87 62 57

Qualité de l'eau distribuée à THORIGNY SUR MARNE

n° 464

Synthèse de l'année 2014

Origine de l'eau

Eau provenant de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 137 échantillons prélevés en production et des 92 échantillons prélevés en distribution.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT PEU DE NITRATES

Moyenne : 18,3 mg/l Maximum : 35,1 mg/l

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

EAU CALCAIRE
Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé
Moyenne : 26,2 °F Maximum : 31,3 °F

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,23 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,…) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)
Classe C
Maximum : 0,03 µg/l (Déséthylatrazine)
Nombre de prélèvements : 12

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2014 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
ou sur http:www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-controle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale de Seine et Marne
49-51 Avenue Thiers 77011 MELUN Cedex - Tel : 01 64 87 63 11 – Télécopie : 01 64 87 62 57

Agence Régionale de Santé Île-de-France

n° 517

Qualité de l'eau distribuée à VILLEVAUDE

Synthèse de l'année 2014

Origine de l'eau

Eau provenant de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. La gestion est assurée par Véolia Eau.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 137 échantillons prélevés en production et des 92 échantillons prélevés en distribution.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT PEU DE NITRATES

Moyenne : 18,3 mg/l Maximum : 35,1 mg/l

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

EAU CALCAIRE
Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé
Moyenne : 26,2 °F Maximum : 31,3 °F

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,17 mg/l Maximum : 0,23 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,…) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)
Classe C
Maximum : 0,03 µg/l (Déséthylatrazine)
Nombre de prélèvements : 12

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2014 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
ou sur http:www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-controle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale de Seine et Marne
49-51 Avenue Thiers 77011 MELUN Cedex - Tel : 01 64 87 63 11 – Télécopie : 01 64 87 62 57

Annexe 2 - La facture 120 m^3

BUSSY SAINT GEORGES	m^3	Prix au 01/01/2015	Montant au 01/01/2014	Montant au 01/01/2015	N/N-1
Production et distribution de l'eau			**224,48**	**213,88**	**-4,72%**
Part délégataire			**177,96**	**167,36**	**-5,96%**
Abonnement			36,04	36,52	1,33%
Consommation	120	1,0903	141,92	130,84	-7,81%
Part syndicale			**37,45**	**37,45**	**0,00%**
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	**120**	**0,0756**	**9,07**	**9,07**	**0,00%**
Collecte et dépollution des eaux usées			**232,75**	**293,81**	**26,23%**
Part délégataire			**160,75**	**163,39**	**1,64%**
Abonnement			10,22	10,34	1,17%
Consommation	120	1,2754	150,53	153,05	1,67%
Part communale			**30,00**	**88,42**	**194,73%**
Consommation	120	0,7368	30,00	88,42	194,73%
Part syndicale			**42,00**	**42,00**	**0,00%**
Consommation	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Organismes publics et TVA			**124,05**	**133,30**	**7,46%**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4100	48,00	49,20	2,50%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			39,43	47,48	20,42%
TOTAL € TTC			**581,28**	**640,99**	**10,27%**

BUSSY SAINT MARTIN	m^3	Prix au 01/01/2015	Montant au 01/01/2014	Montant au 01/01/2015	N/N-1
Production et distribution de l'eau			**224,48**	**213,88**	**-4,72%**
Part délégataire			**177,96**	**167,36**	**-5,96%**
Abonnement			36,04	36,52	1,33%
Consommation	120	1,0903	141,92	130,84	-7,81%
Part syndicale			**37,45**	**37,45**	**0,00%**
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	**120**	**0,0756**	**9,07**	**9,07**	**0,00%**
Collecte et dépollution des eaux usées			**301,61**	**303,87**	**0,75%**
Part délégataire			**171,19**	**173,45**	**1,32%**
Abonnement			12,88	12,92	0,31%
Consommation	120	1,3378	158,31	160,53	1,40%
Part syndicale			**42,00**	**42,00**	**0,00%**
Consommation	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Part communautaire			**88,42**	**88,42**	**0,00%**
Consommation	120	0,7368	88,42	88,42	0,00%
Organismes publics et TVA			**128,87**	**134,31**	**4,22%**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4100	48,00	49,20	2,50%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			44,25	48,49	9,58%
TOTAL € TTC			**654,96**	**652,06**	**-0,44%**

CARNETIN	m^3	Prix au 01/01/2015	Montant au 01/01/2014	Montant au 01/01/2015	N/N-1
Production et distribution de l'eau			**224,48**	**213,88**	**-4,72%**
Part délégataire			**177,96**	**167,36**	**-5,96%**
Abonnement			36,04	36,52	1,33%
Consommation	120	1,0903	141,92	130,84	-7,81%
Part syndicale			**37,45**	**37,45**	**0,00%**
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	**120**	**0,0756**	**9,07**	**9,07**	**0,00%**
Collecte et dépollution des eaux usées			**295,74**	**298,50**	**0,93%**
Part délégataire			**165,32**	**168,08**	**1,67%**
Abonnement			12,60	12,76	1,27%
Consommation	120	1,2943	152,72	155,32	1,70%
Part syndicale			**42,00**	**42,00**	**0,00%**
Consommation	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Part communautaire			**88,42**	**88,42**	**0,00%**
Consommation	120	0,7368	88,42	88,42	0,00%
Organismes publics et TVA			**128,46**	**133,77**	**4,13%**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4100	48,00	49,20	2,50%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			43,84	47,95	9,38%
TOTAL € TTC			**648,68**	**646,15**	**-0,39%**

COLLEGIEN	m^3	Prix au 01/01/2015	Montant au 01/01/2014	Montant au 01/01/2015	N/N-1
Production et distribution de l'eau			**224,48**	**213,88**	**-4,72%**
Part délégataire			**177,96**	**167,36**	**-5,96%**
Abonnement			36,04	36,52	1,33%
Consommation	120	1,0903	141,92	130,84	-7,81%
Part syndicale			**37,45**	**37,45**	**0,00%**
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	**120**	**0,0756**	**9,07**	**9,07**	**0,00%**
Collecte et dépollution des eaux usées			**301,61**	**303,87**	**0,75%**
Part délégataire			**171,19**	**173,45**	**1,32%**
Abonnement			12,88	12,92	0,31%
Consommation	120	1,3378	158,31	160,53	1,40%
Part syndicale			**42,00**	**42,00**	**0,00%**
Consommation	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Part communautaire			**88,42**	**88,42**	**0,00%**
Consommation	120	0,7368	88,42	88,42	0,00%
Organismes publics et TVA			**128,87**	**134,31**	**4,22%**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4100	48,00	49,20	2,50%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			44,25	48,49	9,58%
TOTAL € TTC			**654,96**	**652,06**	**-0,44%**

CONCHES SUR GONDOIRE	m^3	Prix au 01/01/2015	Montant au 01/01/2014	Montant au 01/01/2015	N/N-1
Production et distribution de l'eau			**224,48**	**213,88**	**-4,72%**
Part délégataire			**177,96**	**167,36**	**-5,96%**
Abonnement			36,04	36,52	1,33%
Consommation	120	1,0903	141,92	130,84	-7,81%
Part syndicale			**37,45**	**37,45**	**0,00%**
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	**120**	**0,0756**	**9,07**	**9,07**	**0,00%**
Collecte et dépollution des eaux usées			**301,61**	**303,87**	**0,75%**
Part délégataire			**171,19**	**173,45**	**1,32%**
Abonnement			12,88	12,92	0,31%
Consommation	120	1,3378	158,31	160,53	1,40%
Part syndicale			**42,00**	**42,00**	**0,00%**
Consommation	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Part communautaire			**88,42**	**88,42**	**0,00%**
Consommation	120	0,7368	88,42	88,42	0,00%
Organismes publics et TVA			**128,87**	**134,31**	**4,22%**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4100	48,00	49,20	2,50%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			44,25	48,49	9,58%
TOTAL € TTC			**654,96**	**652,06**	**-0,44%**

COURTRY	m^3	Prix au 01/01/2015	Montant au 01/01/2014	Montant au 01/01/2015	N/N-1
Production et distribution de l'eau			**224,48**	**213,88**	**-4,72%**
Part délégataire			**177,96**	**167,36**	**-5,96%**
Abonnement			36,04	36,52	1,33%
Consommation	120	1,0903	141,92	130,84	-7,81%
Part syndicale			**37,45**	**37,45**	**0,00%**
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	**120**	**0,0756**	**9,07**	**9,07**	**0,00%**
Collecte et dépollution des eaux usées			**194,00**	**197,58**	**1,85%**
Part autre(s) délégataire(s)			**28,64**	**28,74**	**0,35%**
Consommation	120	0,2395	28,64	28,74	0,35%
Part autre(s) collectivité(s)			**165,36**	**168,84**	**2,10%**
Consommation	120	1,4070	165,36	168,84	2,10%
Organismes publics et TVA			**116,82**	**123,68**	**5,87%**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4100	48,00	49,20	2,50%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			32,20	37,86	17,58%
TOTAL € TTC			**535,30**	**535,14**	**-0,03%**

DAMPMART	m^3	Prix au 01/01/2015	Montant au 01/01/2014	Montant au 01/01/2015	N/N-1
Production et distribution de l'eau			**224,48**	**213,88**	**-4,72%**
Part délégataire			**177,96**	**167,36**	**-5,96%**
Abonnement			36,04	36,52	1,33%
Consommation	120	1,0903	141,92	130,84	-7,81%
Part syndicale			**37,45**	**37,45**	**0,00%**
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	**120**	**0,0756**	**9,07**	**9,07**	**0,00%**
Collecte et dépollution des eaux usées			**295,74**	**298,50**	**0,93%**
Part délégataire			**165,32**	**168,08**	**1,67%**
Abonnement			12,60	12,76	1,27%
Consommation	120	1,2943	152,72	155,32	1,70%
Part syndicale			**42,00**	**42,00**	**0,00%**
Consommation	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Part communautaire			**88,42**	**88,42**	**0,00%**
Consommation	120	0,7368	88,42	88,42	0,00%
Organismes publics et TVA			**128,46**	**133,77**	**4,13%**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4100	48,00	49,20	2,50%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			43,84	47,95	9,38%
TOTAL € TTC			**648,68**	**646,15**	**-0,39%**

GOUVERNES	m^3	Prix au 01/01/2015	Montant au 01/01/2014	Montant au 01/01/2015	N/N-1
Production et distribution de l'eau			**224,48**	**213,88**	**-4,72%**
Part délégataire			**177,96**	**167,36**	**-5,96%**
Abonnement			36,04	36,52	1,33%
Consommation	120	1,0903	141,92	130,84	-7,81%
Part syndicale			**37,45**	**37,45**	**0,00%**
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	**120**	**0,0756**	**9,07**	**9,07**	**0,00%**
Collecte et dépollution des eaux usées			**301,61**	**303,87**	**0,75%**
Part délégataire			**171,19**	**173,45**	**1,32%**
Abonnement			12,88	12,92	0,31%
Consommation	120	1,3378	158,31	160,53	1,40%
Part syndicale			**42,00**	**42,00**	**0,00%**
Consommation	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Part communautaire			**88,42**	**88,42**	**0,00%**
Consommation	120	0,7368	88,42	88,42	0,00%
Organismes publics et TVA			**128,87**	**134,31**	**4,22%**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4100	48,00	49,20	2,50%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			44,25	48,49	9,58%
TOTAL € TTC			**654,96**	**652,06**	**-0,44%**

GUERMANTES	m^3	Prix au 01/01/2015	Montant au 01/01/2014	Montant au 01/01/2015	N/N-1
Production et distribution de l'eau			**224,48**	**213,88**	**-4,72%**
Part délégataire			**177,96**	**167,36**	**-5,96%**
Abonnement			36,04	36,52	1,33%
Consommation	120	1,0903	141,92	130,84	-7,81%
Part syndicale			**37,45**	**37,45**	**0,00%**
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	**120**	**0,0756**	**9,07**	**9,07**	**0,00%**
Collecte et dépollution des eaux usées			**301,61**	**303,87**	**0,75%**
Part délégataire			**171,19**	**173,45**	**1,32%**
Abonnement			12,88	12,92	0,31%
Consommation	120	1,3378	158,31	160,53	1,40%
Part syndicale			**42,00**	**42,00**	**0,00%**
Consommation	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Part communautaire			**88,42**	**88,42**	**0,00%**
Consommation	120	0,7368	88,42	88,42	0,00%
Organismes publics et TVA			**128,87**	**134,31**	**4,22%**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4100	48,00	49,20	2,50%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			44,25	48,49	9,58%
TOTAL € TTC			**654,96**	**652,06**	**-0,44%**

JOSSIGNY	m^3	Prix au 01/01/2015	Montant au 01/01/2014	Montant au 01/01/2015	N/N-1
Production et distribution de l'eau			**224,48**	**213,88**	**-4,72%**
Part délégataire			**177,96**	**167,36**	**-5,96%**
Abonnement			36,04	36,52	1,33%
Consommation	120	1,0903	141,92	130,84	-7,81%
Part syndicale			**37,45**	**37,45**	**0,00%**
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	**120**	**0,0756**	**9,07**	**9,07**	**0,00%**
Collecte et dépollution des eaux usées			**293,31**	**303,87**	**3,60%**
Part délégataire			**162,89**	**173,45**	**6,48%**
Abonnement			12,88	12,92	0,31%
Consommation	120	1,3378	150,01	160,53	7,01%
Part syndicale			**42,00**	**42,00**	**0,00%**
Consommation	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Part communautaire			**88,42**	**88,42**	**0,00%**
Consommation	120	0,7368	88,42	88,42	0,00%
Organismes publics et TVA			**128,29**	**134,31**	**4,69%**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4100	48,00	49,20	2,50%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			43,67	48,49	11,04%
TOTAL € TTC			**646,08**	**652,06**	**0,93%**

LAGNY SUR MARNE	m^3	Prix au 01/01/2015	Montant au 01/01/2014	Montant au 01/01/2015	N/N-1
Production et distribution de l'eau			**224,48**	**213,88**	**-4,72%**
Part délégataire			**177,96**	**167,36**	**-5,96%**
Abonnement			36,04	36,52	1,33%
Consommation	120	1,0903	141,92	130,84	-7,81%
Part syndicale			**37,45**	**37,45**	**0,00%**
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	**120**	**0,0756**	**9,07**	**9,07**	**0,00%**
Collecte et dépollution des eaux usées			**301,61**	**303,87**	**0,75%**
Part délégataire			**171,19**	**173,45**	**1,32%**
Abonnement			12,88	12,92	0,31%
Consommation	120	1,3378	158,31	160,53	1,40%
Part syndicale			**42,00**	**42,00**	**0,00%**
Consommation	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Part communautaire			**88,42**	**88,42**	**0,00%**
Consommation	120	0,7368	88,42	88,42	0,00%
Organismes publics et TVA			**128,87**	**134,31**	**4,22%**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4100	48,00	49,20	2,50%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			44,25	48,49	9,58%
TOTAL € TTC			**654,96**	**652,06**	**-0,44%**

LE PIN	m^3	Prix au 01/01/2015	Montant au 01/01/2014	Montant au 01/01/2015	N/N-1
Production et distribution de l'eau			**224,48**	**213,88**	**-4,72%**
Part délégataire			**177,96**	**167,36**	**-5,96%**
Abonnement			36,04	36,52	1,33%
Consommation	120	1,0903	141,92	130,84	-7,81%
Part syndicale			**37,45**	**37,45**	**0,00%**
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	**120**	**0,0756**	**9,07**	**9,07**	**0,00%**
Collecte et dépollution des eaux usées			**194,10**	**197,66**	**1,83%**
Part autre(s) délégataire(s)			**28,74**	**28,82**	**0,28%**
Consommation	120	0,2402	28,74	28,82	0,28%
Part autre(s) collectivité(s)			**165,36**	**168,84**	**2,10%**
Consommation	120	1,4070	165,36	168,84	2,10%
Organismes publics et TVA			**116,83**	**123,69**	**5,87%**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4100	48,00	49,20	2,50%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			32,21	37,87	17,57%
TOTAL € TTC			**535,41**	**535,23**	**-0,03%**

POMPONNE	m^3	Prix au 01/01/2015	Montant au 01/01/2014	Montant au 01/01/2015	N/N-1
Production et distribution de l'eau			**224,48**	**213,88**	**-4,72%**
Part délégataire			**177,96**	**167,36**	**-5,96%**
Abonnement			36,04	36,52	1,33%
Consommation	120	1,0903	141,92	130,84	-7,81%
Part syndicale			**37,45**	**37,45**	**0,00%**
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	**120**	**0,0756**	**9,07**	**9,07**	**0,00%**
Collecte et dépollution des eaux usées			**287,44**	**290,10**	**0,93%**
Part délégataire			**157,02**	**159,68**	**1,69%**
Abonnement			12,60	12,76	1,27%
Consommation	120	1,2243	144,42	146,92	1,73%
Part syndicale			**42,00**	**42,00**	**0,00%**
Consommation	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Part communautaire			**88,42**	**88,42**	**0,00%**
Consommation	120	0,7368	88,42	88,42	0,00%
Organismes publics et TVA			**127,88**	**132,93**	**3,95%**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4100	48,00	49,20	2,50%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			43,26	47,11	8,90%
TOTAL € TTC			**639,80**	**636,91**	**-0,45%**

SAINT THIBAULT DES VIGNES	m^3	Prix au 01/01/2015	Montant au 01/01/2014	Montant au 01/01/2015	N/N-1
Production et distribution de l'eau			**224,48**	**213,88**	**-4,72%**
Part délégataire			**177,96**	**167,36**	**-5,96%**
Abonnement			36,04	36,52	1,33%
Consommation	120	1,0903	141,92	130,84	-7,81%
Part syndicale			**37,45**	**37,45**	**0,00%**
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	**120**	**0,0756**	**9,07**	**9,07**	**0,00%**
Collecte et dépollution des eaux usées			**301,61**	**303,87**	**0,75%**
Part délégataire			**171,19**	**173,45**	**1,32%**
Abonnement			12,88	12,92	0,31%
Consommation	120	1,3378	158,31	160,53	1,40%
Part syndicale			**42,00**	**42,00**	**0,00%**
Consommation	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Part communautaire			**88,42**	**88,42**	**0,00%**
Consommation	120	0,7368	88,42	88,42	0,00%
Organismes publics et TVA			**128,87**	**134,31**	**4,22%**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4100	48,00	49,20	2,50%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			44,25	48,49	9,58%
TOTAL € TTC			**654,96**	**652,06**	**-0,44%**

THORIGNY SUR MARNE	m^3	Prix au 01/01/2015	Montant au 01/01/2014	Montant au 01/01/2015	N/N-1
Production et distribution de l'eau			**224,48**	**213,88**	**-4,72%**
Part délégataire			**177,96**	**167,36**	**-5,96%**
Abonnement			36,04	36,52	1,33%
Consommation	120	1,0903	141,92	130,84	-7,81%
Part syndicale			**37,45**	**37,45**	**0,00%**
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	**120**	**0,0756**	**9,07**	**9,07**	**0,00%**
Collecte et dépollution des eaux usées			**295,74**	**298,50**	**0,93%**
Part délégataire			**165,32**	**168,08**	**1,67%**
Abonnement			12,60	12,76	1,27%
Consommation	120	1,2943	152,72	155,32	1,70%
Part syndicale			**42,00**	**42,00**	**0,00%**
Consommation	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Part communautaire			**88,42**	**88,42**	**0,00%**
Consommation	120	0,7368	88,42	88,42	0,00%
Organismes publics et TVA			**128,46**	**133,77**	**4,13%**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4100	48,00	49,20	2,50%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			43,84	47,95	9,38%
TOTAL € TTC			**648,68**	**646,15**	**-0,39%**

VILLEVAUDE	m^3	Prix au 01/01/2015	Montant au 01/01/2014	Montant au 01/01/2015	N/N-1
Production et distribution de l'eau			**224,48**	**213,88**	**-4,72%**
Part délégataire			**177,96**	**167,36**	**-5,96%**
Abonnement			36,04	36,52	1,33%
Consommation	120	1,0903	141,92	130,84	-7,81%
Part syndicale			**37,45**	**37,45**	**0,00%**
Consommation	120	0,3121	37,45	37,45	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	**120**	**0,0756**	**9,07**	**9,07**	**0,00%**
Collecte et dépollution des eaux usées			**196,50**	**197,10**	**0,31%**
Part délégataire			**84,90**	**85,50**	**0,71%**
Abonnement			24,28	24,46	0,74%
Consommation	120	0,5087	60,62	61,04	0,69%
Part communale			**111,60**	**111,60**	**0,00%**
Consommation	120	0,9300	111,60	111,60	0,00%
Organismes publics et TVA			**117,00**	**123,63**	**5,67%**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4100	48,00	49,20	2,50%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Voies Navigables de France	120	0,0052	0,62	0,62	0,00%
TVA			32,38	37,81	16,77%
TOTAL € TTC			**537,98**	**534,61**	**-0,63%**

Annexe 3 - Listes d'interventions

Liste des fuites sur canalisations et équipements

Commune	Date	Adresse	Diamètre	Commentaires
BUSSY ST MARTIN	23-janv-14	rue du moulin	125	Fuite cana éternit causé par SOGEA
BUSSY ST GEORGES	24-mars-14	cour des roses	54	Fuite cana ext en fonte
BUSSY ST GEORGES	25-mars-14	sente du pont couve	-	Fuite rpc de 25
BUSSY ST GEORGES	27-mars-14	rue de ferrieres	100	Fuite cana
BUSSY ST GEORGES	06-mai-14	avenue marie curie	-	Fuite sur vanne du PI
BUSSY ST GEORGES	04-août-14	rocade de la croix saint georges	-	Suppression ancien RPC
COURTRY	20-janv-14	allée des petites bruyeres	60	Réparation de canalisation 60 Amiante Ciment par PVC 90+ GT 14 (84/91)
COURTRY	23-juil-14	allée des petites bruyeres	60	Fuite cana amiante ciment
COURTRY	23-sept-14	rue des charmes	60	Fuite cana AC
COURTRY	06-oct-14	rue des ormeaux	-	Fuite sur rpc
COURTRY	08-oct-14	avenue de la foret	-	Fuite sur permatight de vanne Ø60
LAGNY	09-avr-14	impasse du pont hardy	-	Fuite sur rpc
LAGNY	20-mai-14	avenue du marechal juin	-	Fuite sur RPC
LAGNY	18-juin-14	allée henri gabriel ibels	-	Fuite sur RPC
LAGNY	20-juin-14	allée des pecheurs	-	Fuite sur RPC
LAGNY	02-juil-14	avenue andre malraux	-	Fuite sur permatight de vanne Ø150
LAGNY	11-juil-14	rue des marches	-	Fuite sur rpc
LAGNY	03-août-14	rue henri guillaumet	100	Casse DN100FTE
LAGNY	19-août-14	rue charles michels	-	Fuite collier RPC sur conduite DN60FTE
LAGNY	06-sept-14	rue louis bleriot	100	Cana Ø100 fonte
LAGNY	07-sept-14	chemin de l'autostrade	60	Cana Ø60
LAGNY	08-sept-14	rue du colonel durand	60	Cana Ø60
LAGNY	14-sept-14	rue louis bleriot	100	Cana Ø100
LAGNY	19-sept-14	chemin des bouillons	-	Fuite RPC
LAGNY	20-sept-14	rue louis bleriot	100	Fuite cana Ø100
LAGNY	21-sept-14	rue jean moulin	100	Fuite cana Ø100
LAGNY	26-sept-14	rue claude debussy	-	Remise à niveau de la BAC
LAGNY	01-oct-14	rue du chariot d'or	-	Fuite sur rpc Ø25
LAGNY	02-oct-14	residence jean mermoz	100	Fuite cana Ø100Fte
LAGNY	22-oct-14	avenue raymond poincare	-	Fuite sur permatigh de vanne
LAGNY	23-oct-14	avenue du stade	-	Fuite sur rpc purge
LAGNY	28-oct-14	avenue hector berlioz	-	Fuite sur rpc de purge
LAGNY	30-oct-14	allée emile papillon	-	Fuite sur rpc
LAGNY	13-nov-14	avenue ernest renan	150	Fuite cana Ø150
LAGNY	17-nov-14	place du marche au ble	32	Fuite sur rpc Ø32
LAGNY	18-nov-14	avenue ernest renan	-	Fuite sur rpc Ø25
LAGNY	21-nov-14	rue du docteur roux	60	Fuite cana Ø60
LAGNY	09-déc-14	rue du pont hardy	-	Fuite sur rpc Ø32
LAGNY	10-déc-14	allée des tilleuls	150	Fuite cana Ø150 fonte
LAGNY	15-déc-14	rue du docteur roux	-	Fuite sur permatigh de vanne

Commune	Date	Adresse	Diamètre	Commentaires
LAGNY	19-déc-14	chemin de gouvernes	80	Fuite cana fonte Ø80
LAGNY	20-déc-14	rue du chariot d'or	150	Fuite cana fonte Ø150
LAGNY	29-déc-14	allée emile papillon	-	Fuite sur rpc de purge
SAINT THIBAULT	07-mai-14	chemin des marattes	-	Fuite cana
SAINT THIBAULT	01-déc-14	avenue des joncs	-	Fuite sur rpc Ø32
THORIGNY	19-mai-14	rue des hauts de vallieres	-	Fuite sur RPC
THORIGNY	20-sept-14	rue du haut soleil	150	Fuite cana Ø150
THORIGNY	14-déc-14	rue de carnetin	60	Fuite cana Ø60 fonte
THORIGNY	22-déc-14	rue victor hugo	-	Fuite sur rpc
VILLEVAUDE	23-avr-14	rue du parc aux bœufs	60	Fuite cana Ø60

Liste des fuites sur branchements

Commune	Date	Adresse
BUSSY ST GEORGES	29-oct-14	14 avenue gutenberg
COLLEGIEN	03-janv-14	2/10/12 rue des bons enfants
COLLEGIEN	20-mars-14	7 allée des acacias
CONCHES	02-déc-14	38B route de tournan
COURTRY	02-janv-14	20 rue des chenes
COURTRY	09-janv-14	25 rue du village de la foret
COURTRY	20-févr-14	2 allée des horlogers
COURTRY	10-sept-14	60 rue auguste rodin
DAMPMART	24-avr-14	30 rue de la republique
DAMPMART	10-oct-14	3 impasse des lions
GOUVERNES	14-avr-14	32 rue du haut villiers
LAGNY	25-avr-14	25 rue des roses
LAGNY	13-juin-14	14 allée emile prodhon
LAGNY	30-juil-14	13 allée des goujons
THORIGNY	29-janv-14	20B rue du haut soleil
THORIGNY	25-févr-14	129 rue des hauts de vallieres
THORIGNY	19-mai-14	83 rue du marechal gallieni
THORIGNY	25-juin-14	chemin du moulin a vent
THORIGNY	03-sept-14	25 rue de claye
THORIGNY	10-sept-14	6 rue de la gare
VILLEVAUDE	10-févr-14	Rue du parc aux boeufs

Liste des arrêts d'eau non programmés

Commune	Date intervention	Type d'intervention	Linéaire coupé en m	Durée en mn
BUSSY SAINT GEORGES	04/08/2014	Non Programmé	170	90
COLLEGIEN	03/01/2014	Non Programmé	410	90
COURTRY	02/01/2014	Non Programmé	200	120
COURTRY	09/01/2014	Non Programmé	280	120
COURTRY	23/09/2014	Non Programmé	150	180
LAGNY SUR MARNE	09/04/2014	Non Programmé	225	120

Commune	Date intervention	Type d'intervention	Linéaire coupé en m	Durée en mn
LAGNY SUR MARNE	03/08/2014	Non Programmé	1300	420
LAGNY SUR MARNE	19/08/2014	Non Programmé	300	210
LAGNY SUR MARNE	20/09/2014	Non Programmé	325	420
LAGNY SUR MARNE	21/09/2014	Non Programmé	300	420
LAGNY SUR MARNE	21/11/2014	Non Programmé	325	600
LAGNY SUR MARNE	20/12/2014	Non Programmé	4760	420
SAINT THIBAULT DES VIGNES	01/12/2014	Non Programmé	100	300
THORIGNY SUR MARNE	20/09/2014	Non Programmé	420	420
VILLEVAUDE	23/04/2014	Non Programmé	200	420

Liste des arrêts d'eau programmés

Commune	Date d'intervention	Type d'intervention	Linéaire coupé (en m)	Durée (en mn)
BUSSY SAINT GEORGES	41793	Programmé	520	360
BUSSY SAINT GEORGES	41795	Programmé	520	240
BUSSY SAINT GEORGES	41801	Programmé	520	150
BUSSY SAINT GEORGES	41858	Programmé	510	210
BUSSY SAINT GEORGES	41878	Programmé	560	300
BUSSY SAINT MARTIN	41785	Programmé	350	270
BUSSY SAINT MARTIN	41793	Programmé	350	270
CONCHES SUR GONDOIRE	41984	Programmé	500	330
COURTRY	41652	Programmé	150	60
COURTRY	41975	Programmé	160	60
DAMPMART	41726	Programmé	680	120
DAMPMART	41996	Programmé	200	420
GUERMANTES	41877	Programmé	710	120
GUERMANTES	41898	Programmé	650	150
LAGNY SUR MARNE	41659	Programmé	450	180
LAGNY SUR MARNE	41661	Programmé	670	120
LAGNY SUR MARNE	41752	Programmé	280	240
LAGNY SUR MARNE	41771	Programmé	1200	300
LAGNY SUR MARNE	41794	Programmé	120	60
LAGNY SUR MARNE	41809	Programmé	120	30
LAGNY SUR MARNE	41970	Programmé	200	90
LAGNY SUR MARNE	41983	Programmé	190	420
LAGNY SUR MARNE	41992	Programmé	190	450
LAGNY SUR MARNE	42002	Programmé	50	300
LE PIN	41898	Programmé	260	60
SAINT THIBAULT DES VIGNES	41648	Programmé	250	450
SAINT THIBAULT DES VIGNES	41940	Programmé	150	120
SAINT THIBAULT DES VIGNES	41941	Programmé	450	240

Commune	Date d'intervention	Type d'intervention	Linéaire coupé (en m)	Durée (en mn)
THORIGNY SUR MARNE	41828	Programmé	50	30
THORIGNY SUR MARNE	41906	Programmé	450	120
THORIGNY SUR MARNE	41911	Programmé	160	90
THORIGNY SUR MARNE	41995	Programmé	150	240
VILLEVAUDE	41864	Programmé	110	60
VILLEVAUDE	41912	Programmé	200	60

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2015
CHIFFRES 2014

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2011, le niveau moyen du prix de l'eau en France était de 3,90 € TTC/m³ et de 3,72 € TTC/m³ dans le bassin Seine-Normandie (étude en cours pour une actualisation fin 2015)

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement *(loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006)*. Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution,** que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égoût s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

Une autre **redevance, dite « de prélèvement »** est due par les services d'eau en relation avec leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par **le conseil d'administration** de l'agence de l'eau et **le comité de bassin** (dans la limite d'un plafond défini par la Loi) **où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2014 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.
En 2014, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 807 millions d'euros dont 645 millions en provenance de la facture d'eau.

5,58 €
de redevance de pollution payée par les industriels et les activités économiques concernés

80,09 €
de redevance de pollution domestique payés par les abonnés domestiques et activités économiques assimilées domestiques (répercutés sur le prix de l'eau, y compris modernisation de collecte)

0,06 €
de redevance de pollution payée par les éleveurs concernés

0,11 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique payée par les usagers concernés *(pêcheurs)*

10,27 €
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payés par les abonnés domestiques et activités économiques assimilées domestiques (répercutés sur le prix de l'eau, y compris modernisation de collecte)

1,58 €
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les activités économiques *(dont les irrigants)*

2,31 €
de redevance de pollution diffuse payée par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutée sur le prix des produits *(part agence de l'eau)*

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2014 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

7,3 €
aux acteurs économiques **pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau**

74,3 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales, dont 21,87 € de prime à la performance épuratoire

7,1 €
principalement aux collectivités **pour la restauration et la protection des milieux aquatiques,**
en particulier, des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humides

3,4 €
pour l'animation des politiques de l'eau
(études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information)

6,2 €
principalement aux collectivités, **pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable,**
notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour la protection des captages

1,2 €
aux exploitants concernés **pour des actions de dépollution dans l'agriculture**

0,5 €
pour la coopération internationale

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2014 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE *(chiffres 2014)*

DÉPOLLUER LES EAUX

6 stations de plus de **2 000 équivalents-habitants** en 2014 après travaux de réhabilitation visant à respecter les exigences de conformités imposées par la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- **476** aires d'alimentation de captages concernées par une démarche de protection
- **9 400** hectares de surface agricole utile faisant l'objet de mesures agro-environnementales dont 2 100 hectares en agriculture biologique

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

- **536** kilomètres de cours d'eau restaurés ou entretenus
- **2 672** hectares de surfaces de zones humides protégées dont 176 hectares au titre de l'acquisition
- **104** ouvrages où la continuité écologique est restaurée par les ouvrages rendus franchissables par les poissons
- **36,4 %** de la surface du bassin couverte par des SAGE *(schéma d'aménagement et de gestion des eaux)*

POUR LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- **43** collectivités aidées pour acquérir du matériel de désherbage alternatif
- **145** opérations de réduction des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- **14** pays bénéficiaires d'une vingtaine d'opérations engagées dans les pays en développement
- **42 M€** versés à la solidarité urbain/rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales

POUR LA PROTECTION DU LITTORAL

- **93 %** de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité et 7 % d'études en cours qui seront finalisées courant 2015

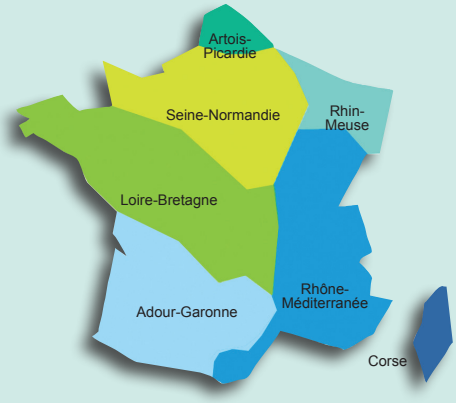

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux **(SDAGE)**.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Le bassin Seine-Normandie

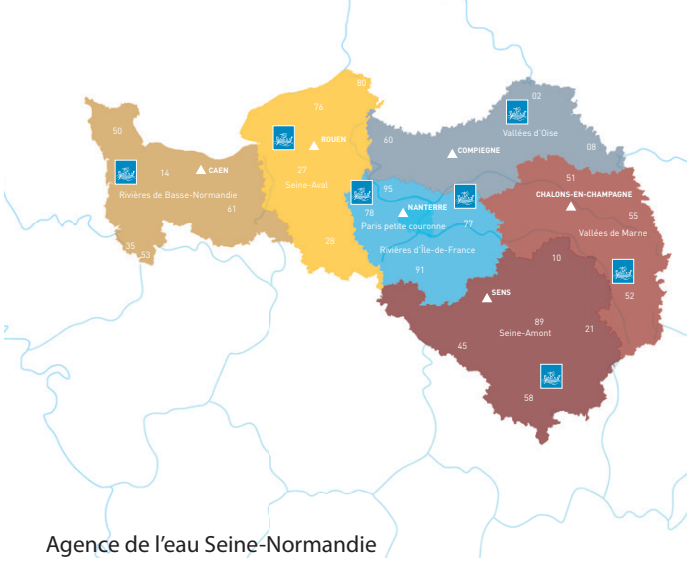

l'agence de l'eau Seine-Normandie

Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 10 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 664 communes et plus de 18 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale.

60 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.

5 000 captages produisent par an 1 500 millions de m³ d'eau et 2 500 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16 millions d'habitants.

Agence de l'eau Seine-Normandie
51, rue Salvador Allende
92027 NANTERRE Cedex

Téléphone : 01 41 20 16 00
Fax : 01 41 20 16 09
Courriel : seinenormandie.communication@aesn.fr

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Seine-Normandie :
www.eau-seine-normandie.fr

© mars 2015, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc, agence de l'eau Rhin-Meuse
Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)

CONNAÎTRE LES RESSOURCES EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

La qualité des cours d'eau de France métropolitaine

sur **SMARTPHONE**

Toutes les données sur la qualité des eaux des cours d'eau peuvent être consultées depuis le bord de l'eau grâce à l'application "qualité rivière".

L'application "qualité rivière" est disponible gratuitement sur **AppStore** et **Androïd Market.**

LES AGENCES DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

www.eau-seine-normandie.fr